

AHP. QC-66

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037 / 223354

SOMMAIRE

	Pages
Jean-Casimir, abbé de Saint-Germain des Prés (G. LACOUR-GAYET).....	349
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	361
La vie politique (H. G.).....	363
La vie économique (A. MERLOT)	369
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	387
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	394
Informations diverses.....	396

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION
ARCHIVUM HELVETO-POLONICUM
Fribourg

AHP. LAPO-FR-1923-20

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11 86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
L'ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique littéraire et artistique*.

Transports Internationaux.
 Agence Maritime. Affrètements.
 Consignation.
 Transit. Douane.
 Déménagements.
 Groupages.



M. DE BROUSSE

34, Boulevard Malesherbes, Paris (8^e)

Téléph.
 Louvre 00-67
 Gutenberg 07-43
 Central 40-41



Même Maison à

Belgrade,
 Budapest, Bucarest,
 Bekescsaba, Biharkereztles,
 Constantinople, Forbach,
 Prague, Szegedin, Sofia,
 Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE

Agent Général pour l'Europe de la C^{te} Franco-Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et
 { Prague } vice
 { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

 Adresse
 Télégraphique :
 BROUSSEDE - PARIS

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

Adresse Télégr. :
 BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone :
 CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

SCIENCE &

INDUSTRIE

85, rue Saint-Lazare, 85

Tél. : Louvre 02-34

Tél. : Gutenberg 61-76

SCIENCE & INDUSTRIE

la grande Revue Industrielle Française

vient de publier

un Numéro de 150 pages consacré à

“ L'Effort Industriel Français en Pologne ”

Demandez ce numéro : 10 Fr.

Vous y trouverez toute la documentation relative à l'Industrie Polonaise et la description des établissements et usines des grandes firmes françaises établis en Pologne.

PRODUITS AGRICOLES DE POLOGNE

M. WALLENBORN

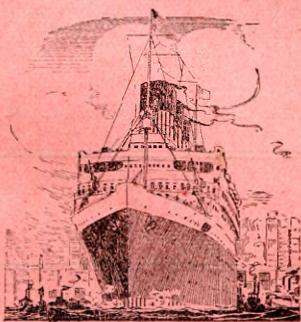
STRASBOURG (Bas-Rhin)

23, rue de Molsheim — TÉLÉPHONE 1942

SPÉCIALITÉ :

Importation de Pommes de terre de semence de Pologne

GARANTIE ABSOLUE



**COMPAGNIE
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

**Service
DUNKERQUE-DANTZIG**

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 7 Kohlenmarkt

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45 47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

mesdames ! chez

FALIŃSKI

18, rue La Bruyère, Paris (9^e)

ROBES

MANTEAUX

FOURRURES

vous trouverez : Prix modéré - Élégance - Qualité

FOURRURES en tous genres. - Réparations
TRANSFORMATIONS

Aloïs MAKOWSKI

10, rue Jean-de-Beauvais, PARIS (V^e)

Conservation pendant l'été. Maison de confiance recommandée
à nos lectrices.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

Extrait des Statuts.

ART. 2. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise a pour objet de faciliter le développement des relations industrielles, commerciales, agricoles, financières, professionnelles et techniques entre la France, ses colonies ou pays de protectorat et la Pologne.

Elle établit des relations permanentes avec les Chambres de Commerce, groupements professionnels et organismes intéressés, qui ont leur siège en France, dans les colonies ou pays de protectorat français, ou bien en Pologne.

Elle prend ou présente, pour réaliser son objet, toutes mesures ou toutes propositions utiles : notamment, elle réunit la documentation la plus complète sur l'état des industries et des marchés polonais et français ; et elle assure la diffusion de ces renseignements et de ces études principalement dans un organe périodique dont le service est assuré gratuitement à ses membres.

Elle met à l'étude les avis et les propositions de ses membres sur les améliorations à apporter aux conventions économiques entre la France et la Pologne ; à la législation industrielle et commerciale des deux pays et d'une manière générale à leurs relations économiques (transports, etc...) ; et elle en poursuit, s'il y a lieu, la réalisation auprès des pouvoirs publics.

Elle appuie de son autorité soit en France, soit en Pologne les industriels et les commerçants intéressés : elle favorise l'utilisation réciproque des compétences professionnelles ou des capacités techniques des nationaux des deux pays ; elle dresse le répertoire des industriels et des commerçants polonais en France et des négociants français en relations avec la Pologne.

Elle favorise l'échange d'échantillons des produits des deux pays et elle aide à la réalisation des projets propres à faire connaître ces produits.

Elle constitue une bibliothèque technique et spécialisée à l'usage des Membres adhérents.

Elle organise des conférences, etc...

Elle encourage la création et le développement de cours professionnels et techniques.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français et polonais.

ART. 3. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise s'interdit toute discussion ou toute action étrangères à son objet.

ART. 4. — La Chambre de Commerce Franco-Polonaise se compose de membres sociétaires, de membres fondateurs et de membres donateurs de nationalité française ou polonaise.

ART. 5. — Peuvent faire partie de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise les industriels, les commerçants et d'une manière générale les personnes ou collectivités s'intéressant aux relations économiques franco-polonaises : les candidats doivent être présentés par deux membres au moins et agréés par le Conseil d'Administration.

Tout candidat, qui n'aura pas été admis, ne pourra être présenté de nouveau qu'après un délai d'un an.

ART. 7. — Sont membres donateurs les personnes qui versent une cotisation de 1.000 francs par an.

Sont membres fondateurs les personnes qui versent une cotisation de 300 francs par an les collectivités telles que Départements, Communes, Chambres de Commerce, Syndicats, Sociétés commerciales, financières, industrielles et autres ne peuvent faire partie de la Chambre de Commerce qu'en qualité de membres donateurs ou fondateurs.

Sont membres sociétaires les personnes qui versent une cotisation de 100 francs par an.

Les cotisations sont payables pour une année et d'avance.

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Social et Réserves Mp. 5.000.000.000

Siège Social : 3, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 — 56-49 — 66-78. — Adresse télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, Banquier. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsoviennne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Stara-chowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki et Wacław Wańkiewicz, — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Michalski, S. Pawłowski, W. Słowikowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chelm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobyń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostrów, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Plock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wolyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechów.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), Grosse Wollwebergasse, 14.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin.

HOLLANDE : Rotterdam, 49 Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

LA POLOGNE A PARIS

JEAN-CASIMIR, ABBÉ DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

En 1668, Jean-Casimir, roi de Pologne et de Suède, grand-duc de Lithuanie, qu'on appelait aussi Casimir V, prit une décision qui put faire penser à Dioclétien, à Charles-Quint et plus récemment à sa contemporaine Christine de Suède : il abdiqua ses diverses couronnes, dont une, la couronne de Suède, n'avait que la valeur d'un titre. Il était alors dans sa soixantième année. Quelle était la raison de cette détermination? Elle allait ouvrir une période nouvelle dans une existence qui avait été déjà féconde en aventures ou plutôt en avatars.

*
**

Fils cadet de Sigismond III, en qui s'étaient unis le sang des Jagellons et le sang des Wasa, frère de Vladislas VII, Jean-Casimir avait commencé par prendre du service pour le compte de l'Espagne, alors ennemie de la France; une tempête l'ayant rejeté sur les côtes de Provence, Richelieu l'avait fait mettre en prison au château de Vincennes; il ne lui avait accordé la liberté qu'après avoir obtenu de lui la promesse de ne plus servir contre les fleurs de lis. C'était en 1640. Jean-Casimir, qui avait alors 32 ans, songea à embrasser l'état ecclésiastique. Il entra dans la Compagnie de Jésus; dès l'année 1646, la faveur d'Innocent X lui valut le chapeau de cardinal. Son frère le roi Vladislas VII n'avait pas approuvé sa prise d'habit; il lui réservait, en effet, sa succession au trône de Pologne, à la condition toutefois que sa femme, Marie-Louise de Gonzague, devînt un jour l'épouse de son successeur. Jean-Casimir se rendit aux désirs de son frère; il renvoya au pape le chapeau de cardinal (1), il fut élu roi de Pologne, le 20 novembre 1648; et, s'étant fait relever de ses vœux, il épousa la veuve de son frère (2). Son règne devait durer vingt ans.

Ce fut, dans l'histoire polonaise, une période fort agitée : elle vit l'institution du *liberum veto*, c'est-à-dire l'organisation de l'anarchie; elle vit des guerres contre les Cosaques, les Tatares, les Mos-

(1) De même, en 1709, le cardinal François-Marie de Médicis, « qui n'avait aucuns ordres, » remit son chapeau pour épouser Éléonore de Gonzague-Guastalla, SAINT-SIMON, *Mémoires*; édition BOISLISLE, t. XVIII, p. 104.

(2) « Il eut dispense du Pape pour épouser sa belle-sœur, sous prétexte que le mariage n'avait point été consommé par le feu roi, qui avait été, disait-on, toujours malade, » TALLEMANT DES RÉAUX.

covites, les Suédois, les Brandebourgeois, au cours desquelles Jean-Casimir traversa bien des moments difficiles, sans parler d'une guerre civile suscitée par Georges Lubomirski. Ses ennemis disaient que les initiales de son nom, I.-C. R. (Johannes-Casimirus Rex), voulaient dire : *Initium calamitatum regni*. Les formules grandiloquentes de son épitaphe latine à Saint-Germain des Prés ne sont guère que des affirmations d'oraison funèbre :

« Dans dix-sept combats en bataille rangée avec l'ennemi, dans tous moins un, il vainquit, toujours vaincu. Les Moscovites, les Suédois, les Brandebourgeois, les Tatares, les Allemands, il les dompta par les armes; les Cosaques et les autres rebelles, par la bienveillance et les bienfaits, leur montrant qu'il était un roi par la victoire, un père par la clémence. Enfin, pendant toutes les vingt années de son règne, triomphant de la fortune par le mérite, il eut sa cour dans les camps, ses palais dans les tentes, ses spectacles dans les triomphes (1). »

La politique française jouait alors un grand rôle à la cour de Pologne ; elle y était représentée d'une manière très active par l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne Pierre Bonsy, évêque de Béziers. Louis XIV se préoccupait de faire réserver la couronne de Pologne, lors de la vacance du trône, au fils du grand Condé, le duc d'Enghien, qui avait épousé une nièce de la reine Marie-Louise. Celle-ci secondait de son mieux les intentions de Louis XIV, qui étaient aussi celles de son époux; mais elle vint à mourir (9 mai 1667) avant que ce projet fût entré dans la voie des réalisations. La mort de sa femme et les difficultés de tout genre qu'il rencontrait dans l'administration de ses États décidèrent Jean-Casimir à renoncer au trône. Sa décision était devenue irrévocable au mois de juin 1668; il en informa ses sujets et il leur adressa à ce propos des paroles douloureusement prophétiques, qui devaient se vérifier un siècle plus tard :

« Plusieurs calamités vous menacent, Polonais; je les prévois, je les annonce ; plaise à Dieu que je sois un faux prophète ! Le Moscovite et le Cosaque se joindront au peuple qui parle leur langage et s'approprièrent le duché de Lithuanie. Les confins de la Grande Pologne seront ouverts au Brandebourg, et la Prusse elle-même fera valoir des traités et le droit des armes pour autoriser sa conquête. Dans ce démembrement, la maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de s'emparer de Cracovie. Chacun de nos voisins aimera mieux s'emparer à main armée d'une portion de la Pologne que d'attendre l'acquisition possible un jour d'un royaume dont les souverains sont élus par le vœu public. Adieu, Polonais, adieu. Je vous porte dans mon cœur. La distance des lieux pourra me séparer de la république ; mais mon cœur sera toujours avec cette dernière mère, et j'ordonne que mes cendres soient déposées dans son sein. »

(1) SEPTEMDECIM PRELIIS COLLATIS CUM HOSTE SIGNIS, TOTIDEM UNO MINUS VICIT, SEMPER INVICTUS. MOSCOVITAS, SUECOS, BRANDEBURGENSES, TARTAROS, GERMANOS ARMIS, COSACOS ALIOSQUE REBELLES GRATIA AC BENEFICIIS EXPUGNAVIT, VICTORIA REGEM EIS SE PREBENS, CLEMENTIA PATREM. DENIQUE TOTIS VIGINTI IMPERII ANNIS, FORTUNAM VIRTUTE VINCENS, AULAM HABUIT IN CASTRIS, PALATIA IN TENTORIIS, SPECTACULA IN TRIUMPHIS.

L'abdication de Jean-Casimir, le dernier roi de la dynastie des Wasa (1), provoqua en Pologne une réaction nationale, à laquelle l'Autriche concourut de son mieux, pour faire échec à l'influence française. Le successeur de Jean-Casimir fut, après un interrègne de sept mois, Michel Korybut Wisnowiecki, candidat de la petite noblesse polonaise.

*
**

Dans les pourparlers qui avaient précédé son abdication, Jean-Casimir s'était engagé à soutenir la candidature du duc de Neubourg, qui avait fait partie de la ligue du Rhin et que Louis XIV patronnait alors à la place du duc d'Enghien. Pour prix de ce concours, que les circonstances devaient rendre inefficace, le roi de France avait offert au roi de Pologne un asile dans son royaume, en le dotant de riches bénéfices. Le brevet de cette dotation, « signé Louis et plus bas LE TELLIER, » est daté de Chambord, le 13 octobre 1668 (2).

« Le Roi, étant à Chambord, ayant été informé par le roi de Pologne et de Suède Jean-Casimir du dessein qu'il avait de vivre le reste de ses jours dans la retraite et dans la profession ecclésiastique, après avoir quitté sa couronne par un pur mouvement de piété, et Sa Majesté désirant témoigner audit seigneur roi de Pologne et de Suède l'affection qu'elle lui porte et lui donner moyen d'exécuter son dessein avec dignité et de quoi la soutenir, Sa Majesté étant aussi bien informée de sa singulière piété et des grandes, vertueuses et recommandables qualités qui sont en sa personne et ayant su l'abdication dudit seigneur roi de Pologne déclarée, Sa Majesté lui a accordé et accorde les abbayes de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris (3), de l'ordre de Saint-Benoît, de la Sainte-Trinité de Fécamp, dudit ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Rouen (4), de Notre-Dame d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Noyon (5), de Saint-Taurin d'Evreux (6), dudit ordre de Saint-Benoît, de la Sainte-Trinité de Tiron (7), dudit ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Chartres, de Notre-Dame de Bonport (8), dudit ordre de Cîteaux, au diocèse

(1) ALTO DE JAGELLONIDUM SANGUINE, FAMILIA VASATENSI POSTREMUS. Inscription funéraire de Saint-Germain des Prés.

(2) Archives nationales : K 1312.

(3) L'antique abbaye de Saint-Germain des Prés était toujours « à côté de » Paris. La porte la plus voisine dans l'enceinte de Paris était la porte de Bucy.

(4) La Trinité de Fécamp était une des églises de Normandie les plus riches en œuvres d'art. Beaucoup d'objets provenant de l'ancienne abbaye sont conservés au musée de la Bénédicteine.

(5) A sept kilomètres de Noyon, à la lisière de la forêt d'Ourscamp-Carlepont ; région très ravagée dans la Grande Guerre.

(6) Abbaye bénédictine fondée en 1026.

(7) Dans le Perche ; aujourd'hui Thiron-Gardais, en Eure-et-Loir. Ancien « apprentissage, » *tironium*. L'abbaye bénédictine fut affiliée en 1629 à la congrégation de Saint-Maur.

(8) Abbaye fondée en 1190 par Richard, roi d'Angleterre et duc de Normandie ; elle se trouvait sur la paroisse de Criquebeuf-sur-Seine (Eure).

d'Evreux, de Notre-Dame de la Valasse (1), dudit ordre de Cîteaux, au diocèse de Rouen, et de Notre-Dame des Vaux de Cernay (2), du dit ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, lesquelles abbayes vacantes par la démission pure et simple qu'en a faite ès mains de Sa Majesté M^{re} Henri de Bourbon, duc de Verneuil, pair de France, dernier titulaire et paisible possesseur d'icelles, à la charge de la somme de cent mille livres de pension au profit dudit sieur duc de Verneuil à prendre par chacun an sur les fruits et revenus temporels de ces abbayes... »

Les huit abbayes, bénédictines ou cisterciennes, dont était pourvu l'ancien roi de Pologne, devenu abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, de la Trinité, d'Ourscamp, de Saint-Taurin, de Tiron, de Bonport, de la Valasse, des Vaux de Cernay, représentaient un revenu d'environ deux cent cinquante mille livres; avec les réserves à faire pour son prédécesseur, c'était une somme annuelle de cent cinquante mille livres, que la générosité facile de Louis XIV mettait à la disposition de Jean-Casimir. Quant au duc de Verneuil, fils légitimé de Henri IV et de la marquise de Verneuil, s'il avait renoncé à ses riches bénéfices, c'est qu'il lui avait pris fantaisie, à l'âge de 67 ans, d'épouser Charlotte Séguier, fille du chancelier, veuve du duc de Sully, qui en avait alors 45; ce mariage eut lieu le 29 octobre 1668. Les biens de l'Eglise servaient ainsi à la fois à la dot du nouveau marié, abbé de la veille, et à l'entretien de l'ancien roi, abbé du lendemain.

*
**

Environ un an plus tard, le dernier des Wasa inaugurait à Saint-Germain des Prés ses fonctions abbatiales.

Les bulles de nomination aux huit abbayes avaient été octroyées par Clément IX, le 8 mars 1669, et fulminées, le 22 mai suivant, par l'official du diocèse de Paris. Le roi, qui était encore en Pologne, fit prendre possession de ses bénéfices par Dom Daniel de Saint-Martin, abbé de la Chaise-Dieu, qu'il avait chargé de sa procuration.

Un placard, imprimé à Paris, porta au roi de Pologne, en un latin plein d'élégance, les sentiments de joie et d'espérance de la congrégation.

« Au sérénissime prince Jean-Casimir, roi très vaincu de Pologne et de Suède, à leur abbé très vénérable, lettre de bienvenue de la royale abbaye Saint-Germain de Paris, relevant immédiatement du Siège Apostolique (3). » La congrégation avait eu jusqu'ici pour abbés de grands princes, issus de sang royal; elle n'avait pas eu encore un roi. L'abbé que Saint-Germain accueille avec joie est cer-

(1) Aujourd'hui Gruchet-le-Valasse, à côté de Bolbec (Seine-Inférieure). Abbaye fondée en 1157 par les Cisterciens.

(2) Abbaye cistercienne, fondée en 1118. Ruines célèbres dans la vallée de Chevreuse (Seine-et-Oise).

(3) Serenissimo principi Joanni Casimiro Poloniæ ac Sueciæ invictissimo regi, abbati suo colendissimo, regalis ecclesiæ S. Germani parisiensis ad S. A. immediate pertinentis ΕΠΙΣΤΟΛΗ. — Placard daté du 22 mai 1669. — Bibliothèque nationale : Mss., Fonds français, n° 17696. (Papiers de Dom Mabillon.)

tainement plus sage que Salomon, plus heureux qu'Auguste, meilleur que Trajan.

Le sous-prieur Benoît Jumilhac adressa à Jean-Casimir, au nom de tout le couvent, une lettre particulière (1). « Nous avons admiré, disait-il, qu'un roi si puissant et si élevé soit descendu du haut de son trône jusqu'à nous. » Il lui garantissait le dévouement, la fidélité, l'obéissance que des sujets doivent à leurs maîtres, des fils à leurs parents, des inférieurs à leurs supérieurs.

Le roi à qui l'on faisait cet accueil enthousiaste fit en personne son entrée solennelle à Saint-Germain des Prés, le 24 novembre 1669.

Pour l'entrée du nouvel abbé, l'église de l'abbaye avait reçu une décoration spéciale (2). La nef et le chœur avaient été tendus en entier de tapisseries magnifiques ; un tapis de Turquie recouvrait les marches de l'autel ; les armes du roi avaient été disposées sur le siège abbatial, qui était tout drapé d'étoffes de prix. Le dimanche 24 novembre, les cloches des trois tours sonnèrent à toute volée (3) ; un grand concours de public se réunit dans la cour du parvis. Sa Majesté de Pologne sortit du palais abbatial ; c'est le vaste édifice, en pierres et en briques, sur la rue actuelle de l'Abbaye, qui avait été construit par le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV, en 1586, et qui devait être restauré et agrandi, en 1691, par le cardinal Égon de Furstenberg, évêque de Strasbourg, le successeur même de Jean-Casimir comme abbé commendataire. Le roi, l'épée au côté, le collier de la Toison d'or au cou, était accompagné de tout un cortège d'officiers et de seigneurs polonais. A la porte de l'église, il fut harangué par Dom Guillaume de Flandres, grand prieur du monastère, entouré des moines de la communauté et d'autres communautés, tous revêtus de chapes. Quand Sa Majesté entra dans l'église, deux chœurs entonnèrent le *Te Deum*, avec accompagnement d'orgue, de trompettes et de hautbois. Ce fut ensuite la célébration de la grand'messe, qui fut chantée avec toute la solennité possible.

Jean-Casimir prenait possession de l'antique abbaye à une époque où l'introduction assez récente — elle remontait à 1631 — de la réforme de Saint-Maur jetait un si vif éclat sur la congrégation des moines au froc noir. Car les bénédictins de Saint-Germain des Prés comptaient alors parmi eux Dom Jean Mabillon, que Montalembert a justement appelé le plus illustre des moines modernes. Autour de ce travailleur de génie, qui devait défendre un jour avec

(1) En latin ; du 24 mai 1669. Brouillon de la main de Mabillon, dans le même volume.

(2) Voir les passages du « Livre de la sacristie » cités par l'abbé J.-B. VANEL, *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés* (Paris, 1896 ; in-4°), p. 295-297.

(3) Outre la grande tour avec clocher qui se dresse toujours au-dessus du porche, l'église Saint-Germain des Prés possédait, à la hauteur du transept, de chaque côté de la naissance de l'abside, deux tours avec clocher de hauteur inégale. Ces clochers, qui menaçaient ruine, ont disparu lors des travaux exécutés à l'église en 1820 ; les tours elles-mêmes subsistent, à droite et à gauche de l'église.

tant de vigueur les occupations intellectuelles contre les critiques de l'abbé de Rancé, se groupaient un Luc d'Achéry, un Blampin, un Denis de Sainte-Marthe, sans parler des moines qui commençaient alors ou qui allaient commencer leur noviciat, un Martène, un Montfaucon, un Ruinart, un Lobineau, un Félibien, un Bouillart, un Banduri, un Bouquet, un Vaissète. Le nouvel abbé prit-il une part quelconque aux travaux de l'illustre communauté? Il n'y paraît point; à vrai dire, cela n'était point son affaire, et rien dans sa vie antérieure, en dehors de son court noviciat dans la Compagnie de Jésus, ne le préparait à ces études de diplomatique, de patristique, d'exégèse, qui ont fait la gloire des mauristes de Saint-Germain des Prés. Il laissa les moines suivre en paix la règle de saint Benoît, en vaquant à leurs prières et à leurs travaux.

Pour lui, les trois années effectives de son abbatiat furent marquées par des pratiques de piété, par des embarras d'argent, par un second mariage.

*
**

Chaque jour de la semaine, le roi-abbé entendait, dans la chapelle du palais abbatial, la messe que célébrait le jésuite son confesseur; les dimanches et jours de fête, il entendait deux messes dans la chapelle de la Vierge de l'église abbatiale (1). Les jours de communion, en dehors de la messe où il avait communiqué, il assistait à deux messes d'action de grâces. Aux diverses cérémonies religieuses, aux processions, sa dévotion et sa piété édifiaient les assistants. Il fit décorer d'une manière spéciale la chapelle de Saint-Placide, qui est, depuis sa mort, consacrée à son patron, saint Casimir. Deux fois par semaine, pendant le carême, il faisait faire le catéchisme, par un religieux de l'abbaye, à ses domestiques et à d'autres auditeurs, hommes et femmes, réunis dans la chapelle de Saint-Symphorien (2).

On a vu que Louis XIV avait grevé les revenus du nouvel abbé de Saint-Germain des Prés d'une charge annuelle de cent mille livres à prélever au profit de son prédécesseur le duc de Verneuil; comme Jean-Casimir mourut avant le duc de Verneuil, il ne fut jamais exonéré de cette obligation. En fait, Louis XIV, par une lettre, du 27 octobre 1669 (3), à « très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très aimé bon Frère et Cousin, » avait pris l'engagement de lui faire servir le « paiement très ponctuel, toutes les années, de la somme de cent cinquante mille livres, » à laquelle il lui avait promis que montait le revenu des

(1) Il s'agit de la chapelle absidale, derrière le chœur, si malheureusement remplacée depuis 1819 par une chapelle dont le style jure avec celui de l'église. La célèbre chapelle de la Vierge, chef-d'œuvre de Pierre de Montreuil, se trouvait à l'intérieur des bâtiments claustraux, à peu près dans l'axe de la rue actuelle de l'Abbaye.

(2) Cette chapelle, qui est en dehors de l'église et qui donne directement sur le porche, sert toujours de chapelle des catéchismes.

(3) Reproduite par VANEL, ouvrage cité, p. 297.

abbayes. Dans cette même lettre, Louis avait demandé au nouveau bénéficiaire de donner sa procuration, pour la gestion financière des huit abbayes, au S^r Berrier, secrétaire du conseil des finances, qui en avait déjà assuré l'économat, depuis la démission du duc de Verneuil. La gestion financière de Berrier devait provoquer, de la part des moines de Saint-Germain, les plaintes les plus amères : il n'entretenait pas les bâtiments, il engageait la communauté dans des procès aussi onéreux qu'injustifiés. Quant à l'ancien roi de Pologne, il ne touchait ses revenus que d'une manière irrégulière, avec de nombreux retards; il ne pouvait payer les officiers de sa maison, il ne trouvait auprès des fournisseurs aucun crédit personnel.

Le procès-verbal d'une assemblée capitulaire des bénédictins de Saint-Germain des Prés permet de voir à quel point la situation financière de Jean-Casimir était embarrassée.

« Le 24 avril 1671, » dit ce document (1), « le R. P. Dom Victor Texier a représenté que le roi de Pologne, abbé de ce monastère, ayant besoin d'une somme de 30 000 livres pour payer quelques marchands et pourvoyeurs qui lui ont fourni leurs marchandises et provisions, qui le pressent extraordinairement et auxquels il ne peut satisfaire, attendu qu'il n'est pas payé du courant de ses pensions et revenus, et comme il est obligé pour la conservation de sa santé d'aller promptement aux eaux de Bourbon, et attendu qu'il ne peut partir sans tomber en confusion de voir ses meubles et revenus saisis par les créanciers, il prie la communauté de vouloir l'assister en ce rencontre et lui donner moyen de pouvoir emprunter cette somme, en se rendant caution solidaire aux offres qu'il fait de donner toutes les assurances que le conseil jugera nécessaires, pour empêcher que la communauté n'en souffre aucun dommage.

« L'affaire, mise en délibération, a été conclue, à la pluralité des voix, qu'on tâchera de donner toutes les satisfactions possibles audit seigneur abbé, selon ce qui a été dit que la communauté n'en puisse recevoir aucun tort, ni dommage. »

*
**

Pendant qu'il habitait le palais abbatial, Jean-Casimir eut l'occasion d'entrer en relations avec une femme dont s'est occupée la chronique du xvii^e siècle.

Françoise Mignot, née aux environs de Grenoble vers l'année 1630, avait eu une extraction modeste : on disait qu'elle avait été blanchisseuse ou lingère (2) ; mais sa beauté et son intelligence lui avaient fait faire de bonne heure un mariage au-dessus de sa condition. Elle avait épousé Pierre de La Porte, trésorier et receveur général de Dauphiné. Veuve à vingt ans, ayant quelque bien, elle se remaria

(1) Cité d'après VANEL, p. 298.

(2) Dans *Marie Mignot*, « comédie historique, mêlée de couplets, en trois époques, » représentée au Vaudeville le 17 octobre 1820, BAYARD et PAUL DUPONT en ont fait une blanchisseuse. Inutile de dire que cette « comédie historique, » où figure « Casimir, de Pologne, » n'a aucune valeur documentaire.

à François de L'Hospital, seigneur du Hallier, maréchal de France, l'ancien lieutenant général de Condé à la bataille de Rocroi, qui avait près de cinquante ans de plus qu'elle; dès lors, elle fut connue sous le nom de la maréchale de L'Hospital. Veuve pour la seconde fois à trente ans, elle fréquentait la meilleure société de Paris. C'est là qu'elle fut rencontrée par Jean-Casimir; on lui avait prédit qu'elle se marierait en troisièmes nocés à un prince : la prophétie fut bientôt réalisée. La date précise de ce troisième mariage avec l'ancien roi de Pologne n'est pas connue; mais le mariage même ne semble pas douteux. Saint-Simon — et il n'est pas le seul — affirme le fait de la manière la plus nette. « Le mariage, dit-il (1), fut su et très connu, mais jamais déclaré; elle demeura Madame la maréchale, et lui garda ses bénéfices. »

Que le mariage ait eu lieu : cela est conciliable, sinon avec le droit canon strict, du moins avec les tolérances que la commende et ses abus avaient introduites dans la discipline ecclésiastique. Jean-Casimir avait été relevé de ses vœux, lorsqu'il avait épousé la veuve de son frère; le fait d'avoir reçu huit abbayes en commende ne lui avait pas conféré, étant donné les mœurs de l'époque, un caractère proprement ecclésiastique, pas plus que n'en eut jamais le comte de Clermont, le fameux « général des Bénédictins, » qui fut abbé de Saint-Germain des Prés au milieu du xviii^e siècle. D'autre part, que le mariage n'ait point été déclaré : la chose n'a rien d'anormal, puisqu'il s'agit d'un mariage morganatique, qui, comme tel, n'avait pas tous les effets d'un mariage ordinaire. Parlant du roi Casimir, la maréchale l'appelait elle-même « le roi mon seigneur, » pour montrer par ce mot qu'il était son époux. Dans son testament, daté de Nevers, le 12 décembre 1672 (2), Jean-Casimir fait mention de celle qui fut sa seconde femme dans les termes suivants : « Déclarant ledit seigneur roi testateur qu'il doit à Madame la maréchale de L'Hospital trois cents pistoles d'or, desquelles elle n'a aucune sûreté par écrit. » Pendant les années de gêne qu'il connut à Saint-Germain des Prés, le roi-abbé avait été réduit à emprunter de l'argent à sa femme, comme il en avait emprunté à la communauté.

Un couplet du chansonnier Coulanges, qui résume la vie accidentée de Jean-Casimir, rappelle cette union bientôt interrompue par la mort (3) :

Du feu roi de Pologne,
Monsieur, que dites-vous?
Sans sceptre et sans vergogne,
Il vécut parmi nous.
Oui, mais son inconstance,
Moine, roi, cardinal,
Le fit venir en France
Mourir à L'Hospital.

L'abbé de Saint-Germain des Prés était allé faire une saison en

(1) *Mémoires*, édit. BOISLISLE, t. XXII, p. 166.

(2) Archives nationales : K 1312.

(3) *Curiosités historiques*, Amsterdam, 1759 ; p. 196.

1672 à Bourbon-l'Archambault, dont les eaux avaient alors une grande vogue; elle ne lui fut pas favorable (1). A peine avait-il repris le chemin de Paris, que la maladie l'obligea de s'arrêter à Moulins. Une personne de sa suite informa Dom Jean Barré, cellérier de l'abbaye de Saint-Germain, de son fâcheux état de santé. « Sa Majesté, dit une lettre du 5 octobre 1672 (2), a pris une mélancolie si profonde du mauvais état des affaires de Pologne que cela, avec quelque disposition qui y était peut-être d'ailleurs, lui a donné la fièvre qui commença le 3 de ce mois... Hier 4, sur le midi, il tomba dans une espèce de léthargie, étant dans un assoupissement continuel et si grand qu'il le fallut pousser et tirer jusqu'à minuit pour l'éveiller; enfin, à force de remèdes qui lui firent faire de grandes évacuations haut et bas, la parole et la connaissance lui revinrent environ à minuit. »

Le malade put se remettre en route; mais il lui fallut s'arrêter de nouveau à Nevers, dans un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dit l'hôtel abbatial Saint-Martin (3). Le mal fut plus fort que les traitements. Bouillons à la polonaise, pressis de perdrix, œufs et lait : Sa Majesté ne pouvait garder aucune nourriture. Pour arrêter ces vomissements continus, on recourut en vain à la saignée et à des drogues qu'avait apportées un apothicaire de Paris. L'état du malade ne faisait qu'empirer. Le 12 décembre, il fit venir deux notaires de la ville pour leur dicter son testament. Il instituait Anne de Gonzague, princesse palatine, sœur de sa première femme, comme « sa seule et universelle héritière de tous ses biens (4). » Il mourait quatre jours plus tard, le 16 décembre 1672; il était dans sa soixante-quatrième année. « Il décéda en cette ville (Nevers), dit la *Gazette*, avec une résignation exemplaire et tous les témoignages possibles de cette haute piété qu'il a toujours fait paraître et qui a rendu sa mort digne de sa vie. » La destinée lui faisait terminer son existence accidentée dans une ville que plus d'un souvenir rattache à l'histoire de la Pologne (5); l'un d'eux le touchait

(1) Une tradition locale, sur laquelle nous ne connaissons pas de documents, parle d'un séjour du roi Jean-Casimir au château des Bordes, près de Nevers. Si ce séjour a eu lieu, il doit se placer en 1672, lors du voyage aux eaux de Bourbon. Mais il est possible qu'une confusion se soit produite avec le séjour que la reine de Pologne, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Jean Sobieski, fit, au mois de septembre 1714, au château des Bordes, propriété de sa sœur, la marquise de Béthune. (SAINT-SIMON, *Mémoires*; édit. BOISLISLE, tome XXIV, page 324, note 1.)

(2) De Moulins. Signé, LÉVESQUE. Archives nationales : K 1312.

(3) Cet édifice avait déjà disparu il y a plus d'un siècle. SAINTE-MARIE, *Recherches historiques sur Nevers* (Nevers, 1810), p. 414.

(4) SAINT-SIMON (édition BOISLISLE, t. XXII, p. 165) donne la date du 14 décembre 1672 pour le mariage de Jean-Casimir et de la maréchale de L'Hospital; il ajoute que le mariage eut lieu en la maison de la maréchale à Paris, rue des Fossés-Montmartre, paroisse de Saint-Eustache. La date est certainement inexacte; le 14 décembre 1672, Jean-Casimir n'était pas à Paris, mais à Nevers; c'était l'avant-veille de sa mort.

(5) Chanoine ALLARD, *Rapports entre la Pologne et le Nivernais*. (*Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*; année 1922, p. 107.)

lui-même de très près, celui de sa première femme : Marie-Louise de Gonzague, fille de Charles II, duc de Nevers.

Le corps de Jean-Casimir fut déposé dans la maison des Jésuites de Nevers; il y demeura jusqu'au mois de mai 1675. A cette date, il fut transporté en Pologne par les soins d'un gentilhomme polonais de sa maison, Opacki ; depuis lors, il repose dans le tombeau que le feu roi avait fait élever à Cracovie, dans l'église des Jésuites, pour les membres de sa famille. Ainsi fut réalisé le désir qu'il avait exprimé devant les Polonais au moment de son abdication.

Le cœur de Jean-Casimir avait été réservé pour Saint-Germain des Prés; il y fut déposé dans la chapelle de Saint-Placide, qui occupe le bras gauche du transept; on l'appela depuis chapelle Saint-Casimir et maintenant chapelle Saint-François-Xavier. La chapelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, avec son autel de marbre aux colonnes couplées, fut décorée, comme la chapelle Sainte-Marguerite, qui lui fait vis-à-vis, par l'architecte Pierre Bullet (1). L'autel de cette chapelle fut consacré en 1683, en l'honneur de saint Placide et de saint Casimir, par François de Bertailleur, évêque de Bethléem.

Sur la paroi de gauche s'élève le mausolée de Jean-Casimir qui sert de sépulture au cœur de l'ancien roi-abbé (2); il est l'œuvre de Gaspard Marsy, qui eut ici pour collaborateur, comme dans ses travaux de Versailles, son frère Balthazar. L'ensemble du monument a une hauteur de cinq mètres environ et une largeur un peu supérieure à quatre mètres.

Le tombeau est en marbre noir. Il a la forme d'un lit funéraire encadré par des rideaux en marbre de couleur, que relèvent de chaque côté des cordons dorés. Au dessus de la pierre tombale est posée la statue du roi, en marbre blanc, la figure tournée du côté de l'autel. Jean-Casimir est représenté un genou ployé; dans un costume de grand apparat, mi-royal mi-ecclésiastique, il est couvert d'un ample manteau brodé; il porte le collier de la Toison d'or. De la main droite, il retient les plis de son manteau; de la main gauche, il tend vers Dieu son sceptre et sa couronne. Deux trophées l'entourent : devant lui un baudrier, une couronne, un sceptre, un casque, un faisceau de lances et un étendard; derrière lui, un cimenterre, un bouclier sur lequel est sculptée une bataille, un carquois, un casque à plumes.

Sur deux panneaux qui encadrent le soubassement à gauche et à droite, une longue inscription en latin rappelle toute l'histoire de Jean-Casimir; elle se termine ainsi : REGIUM COR MONACHIS HUIUS COENOBII, CUI ABBAS PREFUERAT, AMORIS PIGNUS RELIQUIT, QUOD ILLI ISTHOC TUMULO MOERENTES CONDIDERUNT (3). Rédigée par un

(1) La porte Saint-Martin, élevée en 1674 en l'honneur des victoires de Louis XIV, est l'un des nombreux travaux de cet architecte.

(2) ÆTERNÆ MEMORIÆ REGIS ORTHODOXI. HÆIC, POST EMENSOS VIRTUTUM AC GLORIÆ GRADUS OMNES, QUIESCIT NOBILI SUI PARTE JOHANNES CASIMIRUS, POLONIÆ AC SUECIE REX. Premières lignes de l'inscription du mausolée.

(3) « En gage de son amour, il laissa son cœur royal aux moines de ce monastère, qu'il avait gouverné comme abbé ; ceux-ci l'enfermèrent avec douleur dans ce tombeau. »

religieux de Saint-Germain, Dom François Delfau, elle passait, à juste raison, pour un chef-d'œuvre de latinité; peut-être était-elle aussi un chef-d'œuvre de flatterie. Jean-Casimir, y est-il dit, avait perdu ses enfants; « s'il en avait laissé un plus grand que lui, il n'aurait pas été lui-même le plus grand; un plus petit, sa race aurait dégénéré (1). »

Le soubassement du tombeau est formé par un grand bas-relief de bronze, qui est l'œuvre de Jean Thibaut, frère convers de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (2). Le roi Jean-Casimir y est représenté à cheval; à la tête de son armée il fond sur un bataillon de fusiliers turcs; derrière lui, des cavaliers attaquent une batterie (3).

Pendant la Révolution, le mausolée de Jean-Casimir fut recueilli par Lenoir dans le musée des Petits-Augustins (4). Lorsqu'il fut remis en place, sous la Restauration, il perdit deux statues de marbre qui en faisaient partie et qui furent transportées au musée du Louvre. Elles représentaient deux captifs, placés à gauche et à droite du soubassement (5). Il serait bien souhaitable que l'on restitue au mausolée de Saint-Germain des Prés les deux statues qui avaient été faites pour ce monument; elles reprendraient toute leur valeur, si elles étaient à leur place, et l'on aurait dans son ensemble une œuvre remarquable de notre école de sculpture à l'époque de Louis XIV.

Les officiers du roi de Pologne avaient fait en 1674 une fondation pieuse pour le repos de l'âme de Jean-Casimir. Ils avaient souscrit une somme de dix mille livres, dont les revenus devaient servir à l'entretien de la chapelle, à la célébration d'une messe basse le 16 de chaque mois, dans la chapelle de Saint-Casimir, et à la célébration, le 16 décembre de chaque année, d'un service solennel, avec sonnerie, catafalque, cierges et tentures. La Pologne, qui a dû à la Grande Guerre de revenir à la vie, tiendra sans doute à rétablir cette fondation pieuse, interrompue depuis la Révolution; en se réunissant autour du mausolée de Saint-Germain des Prés, les Polonais et les Français attesteront une fois de plus les sympathies qui les unissent, comme elles les unissaient à l'époque de Jean-Casimir et de Louis XIV.

*
**

Un dernier mot. En quittant la Pologne après son abdication, Jean-Casimir avait emporté des reliques de plusieurs saints : saint

(1) LIBEROS EX LEGITIMO CONNUBIO SUSCEPIT; QUEIS POSTEA ORBATUS EST, NE SI SE MAJOREM RELIQUISSET, NON ESSET IPSE MAXIMUS; SIN MINOREM, STIRPS DEGENERARET. L'inscription était à l'origine gravée en lettres d'or; elle avait été brisée en 1793.

(2) Né à Orléans en 1638; mort à Paris en 1708.

(3) Le bas-relief mesure 2 mètres environ sur 0 m. 60 de large. La hauteur des personnages est de 0 m. 25 à 0 m. 28.

(4) ALEX. LENOIR, *Musée des monuments français*, t. V, p. 94 et suiv.; pl. 186.

(5) Statues qui ont 1 m. 50 et 1 m. 60. — STAN. LAMI, *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française sous le règne de Louis XIV* (1906), signale, à l'article « Marsy, » des débris de ces statues, retrouvés lors du percement du boulevard Saint-Germain et déposés au musée Carnavalet.

Stanislas, saint Casimir, saint Florian et saint Placide; il avait emporté aussi deux reliques insignes : un morceau d'un des clous de la passion de Notre-Seigneur, et une croix, d'origine byzantine, renfermant un morceau notable du bois de la vraie Croix. Ces deux dernières reliques étaient considérées comme appartenant au trésor de la couronne de Pologne. Aussi le roi Michel Korybut les avait-il réclamées à son prédécesseur. Ce fut en vain ; celui-ci s'était obstinément refusé à les rendre.

En vertu du testament que Jean-Casimir avait dicté à Nevers le 12 décembre 1672, l'ensemble de ces reliques était devenu la propriété d'Anne de Gonzague, son héritière universelle. A son tour, cette princesse, par son testament en date du 8 juin 1683, légua à l'abbaye de Saint-Germain les reliques qu'elle tenait du feu roi; à sa mort, en 1684, ces reliques passèrent ainsi dans le trésor de l'abbaye. Elles y restèrent jusqu'à la Révolution. Le 12 novembre 1793, M. Roussineau, ancien curé de la Sainte-Chapelle et alors curé constitutionnel de Saint-Germain des Prés, voulant prévenir tout acte de vandalisme, retira du trésor de l'abbaye ces objets précieux ; il les conserva dans une boîte dûment scellée. Rentré dans l'unité catholique, il mourut curé de Dourdan en 1827. Il avait légué la boîte aux reliques à l'archevêque de Paris. L'authenticité des reliques fut vérifiée et la translation s'en fit le 25 octobre 1827 (1). Depuis cette époque, le morceau de la vraie Croix, qu'on appelle croix palatine, en souvenir d'Anne de Gonzague, et le fragment d'un clou de la passion font partie du trésor de l'église métropolitaine.

C'est ainsi que le souvenir du roi Jean-Casimir se trouve attaché à deux célèbres églises de Paris, à Saint-Germain des Prés avec le mausolée qui renferme son cœur, à Notre-Dame avec les reliques qu'il apporta de Pologne.

G. LACOUR-GAYET,

de l'Académie des Sciences morales et politiques.

(1) *Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, du 12 février 1828; l'Ami de la religion et du roi, n° du 20 février 1828.*

LA " DOULCE " FRANCE

XXVII. — LES DÉCORATIONS.

On donne souvent à l'étranger une définition des Français qui, certainement, est aussi fausse qu'elle pourrait paraître spirituelle pour celui qui ne connaît pas le pays : « Un Français, dit-on, c'est un monsieur qui mange beaucoup de pain, qui ne connaît pas la géographie et qui possède à sa boutonnière un petit ruban ou un petit « macaron ».

Un mot seulement sur le pain et sur la géographie.

En ce qui concerne le pain, le Français a raison d'en manger beaucoup, car c'est un aliment sain et utile, facilitant l'assimilation des autres aliments et contrecarrant leur nocivité physiologique éventuelle; et d'ailleurs il n'a jamais été démontré par des statistiques, seules preuves patentes, que, réellement, en France, la consommation du pain soit de beaucoup plus élevée que dans les autres pays.

Pour la géographie, deux objections à faire : si effectivement le Français connaît moins la géographie « internationale » que les autres peuples, — ce qui n'est pas certain — cela peut s'expliquer par le fait que la France, depuis de longues années, est un pays qui forme à tous points de vue le centre du monde, pays vers lequel converge la vie de toute l'humanité; en tous cas, si les Français pèchent par ignorance de la géographie « internationale » il n'y a pas au monde un pays où les habitants, du plus petit au plus grand, connaissent mieux leur géographie « nationale » qu'en France; et n'est-ce pas là le premier devoir d'un bon citoyen?

Passons aux décorations. On les aime en France, il n'y a aucun doute, mais on s'y rend très bien compte de ce qu'elles représentent et de ce qu'elles valent et on sait combien il est difficile d'en avoir. Leur nombre est très limité et les candidats, qui sont très nombreux, passent un « examen » tellement sévère qu'il est absolument exclu qu'ils soient décorés sans remplir les conditions prévues par les statuts des ordres et sans avoir des mérites réels. Pour être décoré de la dernière classe de l'un des trois ordres principaux français (Légion d'Honneur, Palmes Universitaires, dites académiques, Mérite Agricole) il faut, en dehors des mérites spéciaux, au moins quinze années de service ou le même laps de temps de « pratique » dans le métier qu'on exerce. Egalement, pour monter en grade, les années de « stage » sont strictement prévues et nul Français ne saurait être nommé au grade supérieur de l'ordre, quels que soient sa qualité et ses mérites, s'il n'a pas commencé par être nommé au dernier grade, c'est-à-dire au grade de chevalier, et s'il n'a pas accompli le stage nécessaire.

Rien d'étonnant, pour celui qui connaît cette « mécanique » des décorations françaises, que celles-ci soient très appréciées et très recherchées par les intéressés : car s'il y a des abus, et certainement il y en a, ces abus sont tout à fait exceptionnels.

Malheureusement les étrangers ne se rendent pas compte de cette importance, de cette valeur et de cette rareté des décorations françaises. On leur a tellement « blagué » ces décorations qu'ils sont disposés à croire que les rubans « rouges », « violets » ou « verts » a qui veut. D'ailleurs le « violet » ou le « vert » est le plus souvent considéré par eux comme une quantité tout à fait négligeable et parfois même ils s'imaginent, quand on les leur donne, qu'on leur fait une insulte. Or, ce point de vue est on ne peut plus faux. Les Palmes Académiques et le Mérite Agricole sont les seules décorations par lesquelles on récompense Français et étrangers qui ont rendu des services dans les domaines de l'Instruction Publique et de l'Agriculture, et comme nous venons de l'indiquer, ces distinctions ne sont pas chose facile et quotidienne.

S'il est vrai qu'en France on aime les décorations, il ne nous a pas été possible de constater jusqu'à présent que les étrangers les aiment moins. Au contraire, le plus grand nombre d'entre eux, venus ici pour un service « français » insignifiant, désireraient être décorés et pas moins que de la Légion d'Honneur ! Ils oublient que si les décorations « à titre étranger » ne sont pas soumises à une législation aussi rigoureuse que celles décernées aux nationaux, il faut quand même certains mérites et surtout une continuité dans les services rendus pour les obtenir ; car, heureusement, il ne suffit pas de faire une conférence ou deux, de publier plusieurs articles ; même de venir en mission en France pour être nommé de la Légion d'Honneur. Et il faudrait bien que les étrangers le comprennent, qu'ils se donnent la peine d'étudier un peu l'esprit dans lequel les décorations françaises sont données pour ne pas se faire des illusions à ce sujet et pour ne pas en vouloir à la France si elle demande des « mérites » réels et palpables avant de les récompenser.

Ajoutons, pour finir, qu'il existe une seule catégorie de personnes auxquelles les décorations sont données dans des conditions « spéciales » : ce sont les décorations « au titre diplomatique » ; celles-là ne concernent que le monde très restreint des diplomates de carrière et elles sont « conditionnées » d'une part par la durée du service sur le territoire de la France (deux années au moins), et d'autre part par le mérite et le grade du diplomate à décorer. Mais ce sont des cas de courtoisie et de politesse internationale strictement définis et minutieusement limités.

UN POLONAIS DE FRANCE.

LA VIE POLITIQUE

RENTRÉE PARLEMENTAIRE.

Le Sénat a repris ses travaux le 25 septembre, et il a abordé immédiatement la discussion du projet de loi, adopté par la Diète, relatif au traitement des fonctionnaires.

Les chefs des groupes de la Diète, convoqués le 28 septembre par M. Rataj, président de l'assemblée, ont décidé que la nouvelle session commencerait le 9 octobre. Plusieurs commissions, notamment la commission des finances, la commission de l'armée, et la commission agricole, se sont réunies dès le 2 octobre.

La rentrée des Chambres a provoqué une grande animation dans les milieux politiques. Le conseil directeur du Parti socialiste s'est réuni le 16 septembre pour examiner l'ensemble des questions posées par la situation intérieure et extérieure. M. Witos, président du Conseil, a eu le 21 septembre un long entretien avec M. Roman Dmowski, lequel a été reçu également le 30 par M. Wojciechowski, président de la République.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DANS LES PROVINCES ORIENTALES.

M. Witos, président du Conseil, a quitté Varsovie le 28 septembre pour se rendre dans la wojewodie de Tarnopol, en Galicie Orientale. A Tarnopol, à Zloczow, à Krasno, à Zborow, le chef du gouvernement a pu constater le calme de la population et le loyalisme de la masse ruthène. Dans toutes les localités qu'il traversait, les jeunes filles ruthènes, en costume local, lui jetaient des fleurs, et des cavalcades lui faisaient escorte. Il a pris la parole avec le plus grand succès à un meeting populaire organisé le 30 septembre à Tarnopol.

Le président du Conseil s'est également rendu, le 7 octobre, à Luck, en Volhynie, accompagné de M. Kiernik, ministre de l'Intérieur, et de M. Osiecki, ministre de la Réforme Agraire. Celui-ci a visité une série de localités pour examiner personnellement l'état actuel des travaux de morcellement des terres et des colonisations.

RÉORGANISATION DE LA SECTION DE PRESSE A LA PRÉSIDENTICE DU CONSEIL.

Des changements vont être effectués dans l'organisation de la section politique et de presse à la Présidence du Conseil. Plusieurs rapporteurs spéciaux seront chargés de renseigner le gouvernement sur l'attitude de la presse non polonaise. Il sera notamment institué un service de la presse israélite rédigée en « yiddisch ».

DÉCOUVERTE D'UNE ORGANISATION TERRORISTE.

La Sûreté polonaise a découvert le 24 septembre une organisation terroriste dont les ramifications s'étendaient sur toute la Pologne.

Disposant de fonds considérables dont il sera intéressant d'établir la provenance, elle avait pour but de créer en Pologne une perturbation générale par une série d'attentats. Les documents saisis prouvent que les membres de l'organisation avaient transporté à plusieurs reprises de la pyroxiline à Dantzig. On suppose qu'un lien existe entre cette association et les attentats terroristes qui ont eu lieu naguère à Varsovie et à Cracovie.

PANGERMANISTES INCENDIAIRES.

Au milieu de septembre, les journaux avaient annoncé que, dans la nuit du 14, le théâtre polonais de Grudziondz (Graudenz) avait été, en moins de deux heures, complètement détruit par un incendie. L'enquête a rapidement établi, quelques jours plus tard, qu'il s'agissait d'un attentat dont les auteurs sont affiliés au « Deutschtumbund », la fameuse ligue pangermaniste récemment dissoute par le gouvernement polonais. Ils ont réussi à pénétrer dans le théâtre, auquel ils ont mis le feu à l'aide de bombes.

Le théâtre polonais de Grudziondz, racheté l'année dernière par la ville, rivalisait avec succès avec le théâtre allemand. Sa destruction donne une idée de la haine sauvage dont les nationalistes allemands continuent à être animés à l'égard de tout ce qui est polonais.

LA POLITIQUE D'ÉCONOMIES.

Des chiffres précis seront publiés au milieu d'octobre, en même temps que le projet de budget, sur les résultats auxquels le gouvernement est d'ores et déjà parvenu en comprimant avec énergie les dépenses de l'Etat. En attendant, M. Moskałewski, commissaire aux économies, fait savoir que les économies réalisées dépasseront certainement mille milliards de marks polonais, et cela non seulement par suite de la réduction du personnel et de la suppression des dépenses inutiles, mais en raison d'une organisation meilleure du travail. C'est au Ministère de la Guerre que les économies ont été les plus sérieuses.

LA MISSION DE M. YOUNG A VARSOVIE.

M. Hilton Young, appelé à Varsovie comme conseiller financier, a quitté Londres le 5 octobre, accompagné de M. Trotter, ancien vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre, et de M. H. Ponson, du Ministère des Finances britannique. Ses bureaux ont été installés au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Des informations provenant de Londres font savoir que la mission de M. Young prendra fin au plus tard en décembre de l'année courante.

LES NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES DE M. KUCHARSKI.

A son retour en Pologne, M. Kucharski, ministre des Finances, a fait à la presse, le 27 septembre 1923, des déclarations, dont les termes essentiels sont reproduits dans la chronique économique.

Le sénateur Boleslas Koskowski, dont on connaît la pondération et la rectitude de jugement, a commenté avec satisfaction, dans le *Kurjer Warszawski*, l'exposé du ministre des Finances.

« L'emprunt extérieur, dit-il, ne servira qu'à constituer un fonds de réserve-or pour la future Banque d'Emission, tandis que l'équilibre budgétaire serait obtenu uniquement par une compression rigoureuse des dépenses et par une augmentation des impôts et des recettes fiscales. Comprise de cette manière, la réforme financière de M. Kucharski est parfaitement réalisable. Elle justifie l'optimisme que les financiers étrangers professent au sujet de la Pologne, et le gouvernement polonais aura, de son côté, l'énergie nécessaire pour la réaliser dans le plus bref délai. »

ELECTIONS MUNICIPALES EN SILÉSIE DE TESCHEN.

L'Agence Télégraphique Polonaise a reçu de Teschen, à la date du 20 septembre, l'information suivante :

« Il résulte des élections communales qui viennent d'avoir lieu que les Polonais ont obtenu 600 mandats en Silésie de Teschen [dans la partie attribuée à la Tchécoslovaquie], sans compter les mandats des communistes polonais. A Karwina et à Frysztat, les Polonais ont obtenu la majorité. Les Tchèques n'ont pas voulu publier le résultat des élections et ont renvoyé les urnes à Frysztat, ce qui a provoqué de l'effervescence en Silésie. »

ENCORE L'AFFAIRE DE JAWORZYNA.

Le Conseil de la Société des Nations, à sa séance du 21 septembre, s'est occupé de l'éternelle question de Jaworzyna. Il a pris connaissance de la récente décision de la Conférence des Ambassadeurs, ainsi que des notes de M. Skirmunt, représentant de la Pologne, et de M. Benès, représentant de la Tchécoslovaquie. M. Benès a déclaré que la méthode la plus simple serait de soumettre la partie juridique du problème à l'examen du Tribunal de La Haye. M. Skirmunt a répondu que l'autorité de la Société des Nations lui paraissait, en la matière, parfaitement suffisante. Sur la proposition de M. Ishii, le Conseil a prié M. Quinones de Leon d'élaborer un projet de décision.

M. Quinones de Leon a présenté son rapport à la séance du 27 septembre. Ce rapport proposait de demander à la Cour Permanente de Justice internationale un avis consultatif sur la question suivante :

« La question de la délimitation de la frontière entre la Pologne et la Tchécoslovaquie peut-elle demeurer ouverte et dans quelle mesure, ou doit-elle être considérée comme déjà résolue par une décision définitive, avec les modifications de détail qu'elle peut entraîner? »

M. Skirmunt et M. Benès ont accepté cette conclusion du rapport, que le Conseil a adopté à l'unanimité.

COLONS ALLEMANDS ET NATIONALITÉ POLONAISE.

Le Conseil de la Société des Nations a pris acte, à sa séance du 27 septembre, de l'avis consultatif donné par le Tribunal de La Haye, le 10 septembre, au sujet des obligations de la Pologne en ce qui concerne certains colons de race allemande ressortissants polonais. Il a invité le gouvernement polonais à lui faire connaître, avant la prochaine session du Conseil — laquelle aura lieu en décembre — la façon dont il envisage le règlement de la situation de ces colons. M. Skirmunt, représentant de la Pologne, a déclaré qu'il ne pouvait que persister dans l'attitude prise à cet égard, à La Haye, par son gouvernement.

A propos des articles 3 et 4 du traité des minorités, le Conseil a adopté, à la même séance du 27 septembre, la résolution de sir Robert Cecil recommandant au rapporteur, de concert avec le secrétariat, d'offrir son concours au gouvernement polonais pour l'examen des questions relatives à la nationalité et pour les pourparlers que ce gouvernement voudrait entamer à ce sujet avec l'Allemagne. M. Skirmunt a déclaré que le gouvernement polonais s'emploierait de son mieux à donner une solution aussi rapide que possible au problème.

A PROPOS D'UNE ÉLECTION AU CONSEIL DE LA S. D. N.

Nous annonçons au précédent numéro de *La Pologne* que les délégués de la Pologne et de la Petite-Entente s'étaient réunis le 18 septembre pour conférer au sujet des élections prochaines au Conseil de la S. D. N., et qu'il avait été décidé, à cette conférence, que les candidatures respectives de M. Skirmunt et de M. Benès seraient maintenues. L'élection a eu lieu le 29 septembre, et le candidat de la Tchécoslovaquie l'a emporté. Tout en ne dissimulant pas que le succès de M. Skirmunt, pour plusieurs raisons, nous eût été agréable, nous nous inclinons de bonne grâce, comme le font les journaux de Varsovie, devant celui de son concurrent. Mais nous devons nous élever contre la manœuvre de certains organes de Paris qui ont annoncé, dans les derniers jours qui ont précédé l'élection, que la candidature de M. Skirmunt était officiellement retirée. Nous nous rallions au jugement d'un de nos excellents confrères : « Ces méthodes, qui ont indigné tous les Etats ayant souci de leur dignité, doivent être flétries avec la dernière énergie. »

RÉDUCTION DE LA CONTRIBUTION POLONAISE AUX FRAIS DE LA S. D. N.

Conformément à la demande qui en était faite par la délégation polonaise, la quatrième Commission de l'Assemblée de la S. D. N. a estimé, le 21 septembre, qu'il convenait de faire porter sur l'année 1922 le bénéfice de la réduction de la contribution polonaise aux frais de la Société, contribution qui avait été ramenée de 1 million à 600.000 francs-or.

AFFAIRES LITHUANIENNES DEVANT LA S. D. N.

Le délégué du gouvernement lithuanien à la S. D. N. a adressé le 26 septembre au président de la Commission politique une lettre par laquelle il fait savoir, au nom de son gouvernement, qu'il retire de l'ordre du jour de l'assemblée les objections de la délégation lithuanienne contre la décision de la Conférence des Ambassadeurs et celle de la Société relativement à la question de Wilno. Le Conseil a pris acte de ce retrait à sa séance du 27.

D'autre part, la Conférence des Ambassadeurs a fait parvenir au secrétaire général de la S. D. N. le texte de sa décision récente « au sujet de la situation créée à Memel par l'attitude du gouvernement lithuanien ». L'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon attirent l'attention du Conseil de la S. D. N. sur cette situation, par application de l'article 2 du pacte de la Société, d'après lequel tout membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention du Conseil sur toutes circonstances de nature à affecter les relations internationales.

RATIFICATION DE LA CONVENTION COMMERCIALE POLONO-YOUGOSLAVE.

On mande de Belgrade, le 2 octobre, que le Parlement yougoslave a ratifié à l'unanimité la convention commerciale conclue avec la Pologne. A cette occasion, le ministre Nintchich a prononcé un discours où il a constaté avec satisfaction le resserrement des liens qui unissent la Pologne et la Yougoslavie.

LES RELATIONS POLONO-ITALIENNES.

On a beaucoup remarqué, ces temps derniers, un éditorial de l'officieuse *Gazeta Warszawska* consacré à l'état actuel des relations entre la Pologne et l'Italie. Après avoir rappelé l'attitude malveillante du cabinet Nitti à l'égard de la Pologne, l'organe varsovien écrit notamment :

« Aussitôt que M. Mussolini a pris le pouvoir, un changement radical s'est produit dans la politique polonaise de l'Italie. L'esprit de confiance mutuelle et de collaboration qui a pris naissance n'a pas tardé à se traduire par des actes. La Pologne n'oubliera jamais l'attitude de l'Italie dans la question de ses frontières orientales. Elle se rend également compte de la bienveillance avec laquelle l'Italie a appuyé ses revendications en maintes circonstances. Après un an de gouvernement fasciste, on peut affirmer sans hésitation que les relations entre l'Italie et la Pologne représentent une valeur stable dans le système des forces politiques en Europe. »

LE PRIMAT DE POLOGNE SE REND A ROME.

Le cardinal Dalbor, primat de Pologne, a quitté Varsovie le 25 septembre, se rendant à Rome. Avant son départ, il s'est longuement entretenu avec M. Seyda, ministre des Affaires Etrangères, sur les questions liées à la politique étrangère de la Pologne.

APRÈS LA VISITE DU CHANCELIER D'AUTRICHE.

Mgr Seipel, chancelier d'Autriche, était rentré à Vienne le 20 septembre, après avoir passé plusieurs jours à Varsovie. Quelques jours après, le 25, une importante mission autrichienne arrivait à Varsovie. Elle avait à sa tête M. Schurff, ministre du Commerce et de l'Industrie, et comprenait des représentants de presque toutes les branches de l'industrie autrichienne. Une série de réceptions et de visites ont été organisées en son honneur.

On annonce d'autre part la venue à Varsovie du directeur général des postes et télégraphes autrichien en vue de conclure avec le gouvernement polonais une convention postale et télégraphique. Un service aéronautique direct va être créé entre la Pologne et l'Autriche.

A DANTZIG.

Un accord a été conclu entre le commissaire général de la République polonaise à Dantzig et M. Volkmann, sénateur de la Ville Libre, au sujet de la réforme monétaire à Dantzig. Cet accord sera prochainement soumis au Conseil de la Société des Nations. La nouvelle monnaie dantzicoise, qui portera le nom de *gulden*, et qui sera mise en circulation à partir du 1^{er} janvier 1924, aura pour base la livre sterling, dont elle représentera la 25^e partie. La Pologne ne fera aucune difficulté pour recevoir la monnaie dantzicoise dans toutes ses caisses et banques.

— Les élections à la Diète de Dantzig vont avoir lieu prochainement, et nous donnions récemment (*La Pologne*, 15 septembre, page 265) le programme du comité polonais constitué en vue de ces élections. Les partis allemands prennent position à leur tour. Une assemblée préparatoire a été tenue à Zoppot par le « parti économique progressiste ». Plusieurs orateurs de marque, tels le publiciste Müller et le sénateur Foerster, ont appelé tous les Allemands de la Ville Libre à s'unir pour préparer la réalisation de la grande œuvre qui est « la réunion de Dantzig à l'empire d'Allemagne ».

Un peu plus tard, le parti social-démocrate a publié un manifeste attaquant avec violence les dirigeants pangermanistes de Dantzig. Le Sénat, dont M. Sahm est le président, est accusé d'avoir dépensé des sommes énormes pour toutes sortes d'organisations plus ou moins ouvertement militaires, police de défense, police douanière, gardes nationales, etc., et d'avoir installé une quantité d'anciens officiers dans le service des postes. Le document proclame que les nationalistes allemands ont rendu mauvaises les relations avec la Pologne, alors que le règlement amical de ces relations est pour la Ville Libre le problème le plus important.

H. G.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

L'INDUSTRIE POLONAISE DE LA HOUILLE EN 1922.

Au point de vue de la production et de la consommation polonaises de la houille, le fait saillant de l'année 1922 a été la réunion à la Pologne du territoire de la Haute-Silésie; cet événement, qui s'est produit au mois de juillet, a complètement bouleversé la situation du deuxième semestre par rapport au premier semestre.

En effet, la Pologne a produit, au cours des six premiers mois de l'année envisagée, 4.444.775,8 tonnes de houille; mais, du fait du passage de la province haut-silésiennne sous l'administration polonaise, l'extraction polonaise s'est élevée, pour le deuxième semestre, à 17.758.124,0, dont 12.995.665,4 pour la seule wojewodie de Haute-Silésie.

Nous sommes donc obligés de procéder à deux études distinctes de la production houillère de la Pologne : l'une, relative à toute l'année 1922, ne tiendra pas compte de la partie polonaise de la Haute-Silésie, l'autre, ne concernant que le deuxième semestre, groupera tous les chiffres de production des différentes provinces polonaises.

L'extraction houillère de la Pologne, non compris la wojewodie de Haute-Silésie, a atteint, en 1922, 9.207.234,4 tonnes, soit 4 millions 444.775,8 tonnes pour le premier semestre, 4.762.458,6 tonnes pour le second semestre.

Par mois, le résultat global se décompose de la manière suivante :

	Production (en tonnes)
<i>Année 1922 :</i>	
Janvier	728.939,9
Février	692.377,5
Mars	861.371,8
Avril	675.377,5
Mai	733.959,9
Juin	752.749,2
Juillet	837.419,0
Août	845.247,0
Septembre	810.388,0
Octobre	866.712,6
Novembre	650.058,0
Décembre	752.634,0

La moyenne mensuelle a été de 767.269,5 tonnes, pour l'ensemble de l'année 1922; 740.795,8 tonnes pour le premier semestre; 793.743,1 tonnes pour le second semestre. Ces chiffres expriment déjà une amélioration sensible, qui ressortira encore davantage par

la comparaison avec les résultats des années 1921 et de 1920; en effet, la moyenne mensuelle de 1921 a été de 631.011,5 tonnes; celle de 1920 de 534.305,6 tonnes.

L'industrie houillère polonaise se trouve même dans des conditions plus satisfaisantes qu'avant la guerre : sa production moyenne mensuelle ne s'est élevée, en 1913, qu'à 747.850 tonnes, contre 793.743,1 tonnes pendant le second semestre de l'année 1922.

On sait que le bassin houiller polonais est d'un seul tenant, et il est un peu artificiel d'en dissocier les éléments pour les étudier séparément : ce procédé offre néanmoins l'avantage de fixer la situation géographique des principaux centres de production.

Le plus important contingent est fourni par le Royaume du Congrès, qui a donné une extraction de 7.054.967,6 tonnes en 1922, dont 3 millions 374.704,6 pendant le premier semestre, et 3.680.263 tonnes pendant le second semestre : ces chiffres représentent plus de 75 % de la production houillère polonaise (non compris la wojewodie de Haute-Silésie); ils indiquent un progrès constant, puisque la moyenne mensuelle est passée de 568.267,4 tonnes en 1913 à 406.142,4 tonnes en 1920, à 479.313,9 tonnes en 1921, à 562.450,7 tonnes pendant le premier semestre 1922, enfin à 613.377,2 tonnes pendant le second semestre 1922.

Mais cette augmentation ne provient pas, en général, de l'accroissement de rendement des grandes entreprises, qui ont extrait, en 1922, 6.274.154 tonnes, contre 6.655.441 tonnes en 1913; elle découle bien plutôt du nombre des petites mines et des minières, dont le nombre a varié de 11 en 1913 à 36 en 1922, et dont la production est passée de 178.147 tonnes à 780.812 tonnes : alors qu'en 1913 cette production représentait 2,7 % de celle des établissements de premier rang, elle atteignait, en 1922, 12,4 % de l'extraction de ces mêmes entreprises.

Au surplus, nous indiquons ci-après, pour chacune des sociétés houillères du bassin de Dombrowa (ancien Royaume du Congrès), les chiffres des années 1913 et 1922 : la diminution de production apparaîtra plus sensible, si l'on remarque que le nombre des centres d'extraction, s'élevant à 20 en 1913, a atteint 21 en 1922.

<i>Sociétés</i>	Production (en tonnes)	
	1913	1922
Towarzystwo Sosnowieckie	1.472.661	1.497.354
— Saturn	852.624	1.012.907
— Warszawskie	876.465	693.770
— hr. Renard	704.200	717.477
— Francusko-Wloskie	660.332	602.166
— Czeladzkie	617.363	603.267
— Grodzieckie	642.289	399.672
— Flora	395.865	289.777
— Francusko-Rosyjskie	274.032	294.019
— Lagisza	97.288	79.995
— Solvay	62.322	83.750
Totaux	6.655.441	6.274.154

Autre caractéristique : le nombre de la main-d'œuvre a augmenté de près de 4.000 unités de 1921 à 1922 : en effet, les houillères du bassin de Dombrowa occupaient, en décembre 1922, 49.300 ouvriers, au lieu de 45.000 ouvriers, en décembre 1921 : le nombre des journées de travail est passé de 11.059.611 en 1921 à 13.688.634 en 1922.

Les salaires ont subi, au cours de l'année 1922, une hausse assez considérable : ils atteignaient, par jour, en janvier 1922, en moyenne, 1.430 marks polonais, augmentés de 413 marks polonais de prestations diverses, soit au total 1.843 marks polonais; ce total était, en décembre de la même année, de 6.055 marks polonais (4.710 marks polonais de salaire proprement dit et 1.345 marks polonais de prestations diverses). Pour permettre une exacte comparaison, nous signalons que le franc français valait 255,7 marks polonais en janvier 1922 et 1.280,4 marks polonais en décembre 1922.

Parmi les centres polonais producteurs de houille (non compris la wojewodie de Haute-Silésie), la Petite-Pologne (Pologne ci-devant autrichienne) vient, après l'ancien Royaume du Congrès, avec 1 million 985.266,2 tonnes en 1922 (1^{er} semestre : 985.373,2 tonnes; 2^e semestre : 999.893 tonnes), soit plus de 20 % de la production polonaise totale (non compris la wojewodie de Haute-Silésie). La moyenne mensuelle de production a subi les variations suivantes : 1913 : 164.232,4 tonnes; 1920 : 115.451,3 tonnes; 1921 : 139.376 tonnes; 1^{er} semestre 1922 : 164.228,8 tonnes; 2^e semestre 1922 : 166.648,8 tonnes.

Au contraire de ce que nous avons constaté pour l'ancien Royaume du Congrès, les petites mines et les minières ont eu peu d'influence sur l'augmentation de production du bassin de Cracovie (ancienne Pologne autrichienne); elles produisaient, en 1913, 108.114 tonnes, dans deux entreprises, et, en 1922, 92.952 tonnes, dans sept entreprises : cette extraction atteignait respectivement 5,8 % et 4,9 % de celle des établissements de premier rang, qui est passée de 1.862.676 tonnes à 1.892.573 tonnes.

Nous donnons, dans le tableau suivant, la subdivision de ces chiffres globaux.

Sociétés	Production (en tonnes)	
	1913	1922
Jaworzniczkie zakl. kom.	730.566	830.572
Galiczyjskie zakl. gor. Siersza	430.308	380.341
Gwarectwo Wegl. Brzeszcze	170.964	293.363
Two. Gorn. Przem. Bory	396.695	173.259
Two. Gorn. Galicyjskie w. Libiazu ..	134.143	215.038
Totaux	1.862.676	1.892.573

Dans le bassin de Cracovie le nombre des ouvriers employés a augmenté de 13.300 en 1921 à 14.850 en 1922 : les journées de travail ont passé, d'une année à l'autre, de 3.281.795 à 3.676.148.

Enfin, les salaires sont légèrement supérieurs à ceux pratiqués dans le bassin de Dombrowa : en janvier 1922, 2.111 marks polonais (1.736 marks polonais de salaire proprement dit et 375 marks polonais de prestations diverses); en décembre 1922, 6.761 marks polonais (5.560 marks polonais de salaire proprement dit et 1.201 marks polonais de prestations diverses).

Outre les bassins de Dombrowa et de Cracovie, la Pologne (non compris la wojewodie de Haute-Silésie) comprend le petit bassin de la Silésie de Cieszyn : il n'a donné, en 1922, que 167.000,6 tonnes, dont 84.698 tonnes pour le premier semestre et 82.302,6 tonnes pour le second semestre.

Compte tenu des chiffres afférents à la Haute-Silésie, l'ensemble de la production houillère polonaise a atteint, au cours du second semestre de 1922, 17.758.124 tonnes, dont 12.995.665,4 tonnes pour la seule wojewodie de Haute-Silésie (défalcation faite des 4 millions 762.458,6 tonnes représentant l'extraction de la Silésie de Cieszyn, de l'ancien Royaume du Congrès et de la Petite-Pologne).

Les 12.995.665,4 tonnes précitées se distribuent par mois, comme il est indiqué ci-dessous :

<i>2^e semestre de l'année 1922</i>	Production (en tonnes)
Juillet	2.093.048,0
Août	2.278.155,0
Septembre	2.196.979,0
Octobre	2.228.014,4
Novembre	2.192.583,0
Décembre	2.006.886,0

La moyenne mensuelle de la production silésienne a été de 2 millions 165.944,2 tonnes, en augmentation sensible sur 1921 (1 million 862.188,3 tonnes) et sur 1920 (2.053.108,3 tonnes), mais inférieure à 1913 (2.707.359,3 tonnes).

Au cours du second semestre 1922, la production polonaise totale a été suffisante pour couvrir les besoins des mines (1 million 762.975 tonnes), et des industries de l'ensemble du territoire polonais (9.203.023 tonnes), ainsi que pour assurer les prestations accordées aux ouvriers en qualité de supplément de salaires (494.607 tonnes); de plus, 5.990.812 tonnes ont été exportées, dont 5 millions 718.259 tonnes provenaient de la wojewodie de Haute-Silésie; 193.501 tonnes, du bassin de Dombrowa; 79.052 tonnes, du bassin de Cracovie.

La quantité nécessaire au fonctionnement des industries nationales, et qui a atteint, comme nous l'avons précédemment indiqué, 9.203.023 tonnes, se répartit de la manière suivante : bassin de Dombrowa : 3.018.406 tonnes; bassin de Cracovie : 733.352 tonnes; bassin de Haute-Silésie polonaise : 5.451.265 tonnes.

En définitive, au cours du second semestre 1922, les mines de

houille polonaises ont employé, pour leur propre compte, 2 millions 257.582 tonnes, soit comme force motrice, soit sous forme de supplément de salaires.

La quantité nette restant utilisée pour les besoins du pays ou pour l'exportation ressort à 15.193.835 tonnes.

Comment se répartissent les tonnages affectés à ces deux destinations?

Les deux principaux clients de la Pologne ont été, au cours du second semestre de l'année 1922, l'Allemagne (4.092.649 tonnes) et l'Autriche (1.474.217 tonnes) : les autres pays étrangers ont acheté 423.946 tonnes.

Par contre, nous ne possédons pas de données détaillées et précises sur l'affectation des 9.203.023 tonnes, utilisées par les diverses industries polonaises, pendant les six derniers mois de l'année 1922; mais le Conseil de l'Union des Industriels des mines a publié les renseignements suivants, concernant la distribution des quantités provenant des bassins de Dombrowa et de Cracovie, pendant toute l'année 1922.

	Quantités (tonnes)	0/0
Chemins de fer	2.635.675	36,7
Armée	186.514	2,6
Autres organisations d'Etat	84.758	1,1
Navigation	15.329	0,2
Industrie et agriculture	2.668.498	37,1
Municipalités	441.317	6,2
Chauffage domestique	542.638	7,6
Commerce	613.689	8,5
	<u>7.185.418</u>	<u>100</u>

Nous croyons utile de compléter les renseignements précédents par quelques indications concernant l'extraction du lignite.

La Pologne a produit, en 1922, 219.993,1 tonnes de lignite, ce qui fait ressortir à 18.332,8 tonnes la production moyenne mensuelle, au lieu de 22.534,6 tonnes en 1921; 20.706,4 tonnes en 1920; et 16.458,6 tonnes en 1913.

Les centres d'extraction sont disséminés sur l'ensemble du territoire : l'ancien Royaume du Congrès se présente, en tête des régions productrices, avec 182.906,1 tonnes, en 1922, soit, en moyenne, 15.242,2 tonnes par mois, soit encore 83,14 % de la production polonaise totale.

La Pologne ci-devant prussienne n'a fourni, en 1922, que 32.629,4 tonnes (2.719,1 tonnes par mois, c'est-à-dire 14,83 p. 100 de la production totale polonaise).

Enfin, la Petite-Pologne n'a extrait, en 1922, que 4.457,6 tonnes, ce qui représente 371,5 tonnes en moyenne par mois, et 2,03 p. 100 de la production totale polonaise.

*
**

Sur le mouvement des prix des charbons polonais en 1922, nous donnons ci-dessous quelques indications d'après les renseignements fournis par l'Office Central de Statistique de la République polonaise, l'Union des Producteurs de charbon de terre en Pologne (Związek Wytworcow węgla Kamiennego w Polsce) et le *Monitor Polski*, en ce qui concerne le bassin de Dombrowa; — par le Konzern « Robur », en ce qui concerne le bassin de Haute-Silésie : toutes ces indications font d'ailleurs l'objet d'une récente étude du *Przegląd Gospodarczy* sous la signature B. Rz.

Le tableau suivant indique pour le bassin de Dombrowa, en marks, polonais, pour la tonne de charbon, prise sur le carreau de la mine, les prix calculés d'une part sans les impôts de l'Etat, d'autre part avec ces mêmes impôts; nous notons, en regard, les prix décomptés en monnaie stable, c'est-à-dire en dollars.

Prix de la tonne de charbon du bassin de Dombrowa calculés loco mine :

	En marks polonais		En dollars	
	Sans les impôts d'Etat	Avec les impôts d'Etat	Sans les impôts d'Etat	Avec les impôts d'Etat
<i>Année</i> : 1914 : .	16,18	16,18	3,85	3,85
<i>Année</i> 1921 :				
Octobre	10.883,3	13.050	2,79	3,35
Novembre	10.883,3	13.050	2,90	3,47
Décembre	10.883,3	10.883,3	3,69	3,69
<i>Année</i> 1922 :				
Janvier	10.883,3	10.883,3	3,55	3,55
Février	10.883,3	10.883,3	3,02	3,02
Mars	10.883,3	10.883,3	2,62	2,62
Avril	10.883,3	10.883,3	2,82	2,82
Mai	12.500	12.500	3,10	3,10
Juin	12.500	12.500	2,93	2,93
Juillet	15.600	15.600	2,76	2,76
Août	15.600	15.600	2,04	2,04
Septembre	21.000	21.000	2,69	2,69
Octobre	21.000	21.000	1,89	1,89
Novembre	33.600	40.320	2,10	2,52
Décembre	33.600	40.320	1,89	2,27
<i>Année</i> 1923 :				
Janvier	61.000	73.200	2,40	2,89
Février	61.000	76.250	1,46	1,82
Mars	135.000	168.750	3,16	3,95
Avril	152.000	190.000	3,39	4,24
Mai	152.000	197.600	3,10	4,03

Comme le tableau précédent permet de le constater, le prix du charbon, calculé en marks polonais, a été, dans le bassin de Dombrowa,

d'une relative stabilité à la fin de 1921 et dans les premiers mois de l'année 1922; puis, il subit, chaque mois, une hausse croissante, sous l'influence prépondérante de la baisse de la devise polonaise.

Calculée en dollars, l'échelle des prix laisse apparaître des variations, qui sont dues principalement à ce que la courbe des salaires et des autres éléments du prix de revient ne suit pas nécessairement la courbe des changes; mais on constatera que, d'une manière constante, jamais le prix du charbon à la mine n'a atteint le taux de 1914; parfois même, il en est très éloigné : seuls, les impôts d'Etat surchargent ce prix; mais on ne saurait en rendre responsable la production.

Ces observations sont d'ailleurs vérifiées par le tableau suivant qui indique, les valeurs de 1914 étant ramenées à 1, la valeur relative des prix du charbon et du seigle pendant les différentes périodes considérées plus haut; nous rapprochons également de ces renseignements les nombres-indices des prix de gros, tels qu'ils sont fournis par l'Office Central de Statistique de la République Polonaise.

	Prix de la tonne de charbon au bassin de Dombrowa, calculés <i>loco</i> mine, en marks polonais		Prix du seigle en marks polonais	Prix de gros en marks polonais
	Sans les impôts d'Etat	Avec les impôts d'Etat		
	I	I	I	I
<i>Année 1914</i> :				
<i>Année 1921</i> :				
Octobre	672,6	806,5	750,0	655,4
Novembre	672,6	806,5	598,2	585,8
Décembre	672,6	672,6	660,7	570,5
<i>Année 1922</i> :				
Janvier	672,6	672,6	669,6	592,5
Février	672,6	672,6	821,4	634,4
Mars	672,6	672,6	1.035,7	734,7
Avril	672,6	672,6	1.232,1	751,0
Mai	772,5	772,5	1.375,0	786,3
Juin	772,5	772,5	1.696,4	876,9
Juillet	964,1	964,1	1.553,5	1.015,9
Août	964,1	964,1	1.607,1	1.357,9
Septembre	1.297,9	1.297,9	1.571,4	1.524,6
Octobre	1.297,9	1.297,9	1.321,4	2.013,3
Novembre	2.076,6	2.492,0	3.169,6	2.756,5
Décembre	2.076,6	2.492,0	4.196,4	3.463,5
<i>Année 1923</i> :				
Janvier	3.770,0	4.524,1	7.232,1	5.446,9
Février	3.770,0	4.712,6	10.301,3	8.518,1
Mars	8.343,6	10.429,5	9.687,5	9.885
Avril	9.394,1	11.742,9	11.830,4	10.589,2
Mai	9.394,1	12.212,6	10.625,0	11.253,5

Un travail analogue, qui serait établi pour les prix calculés en dollars, nous montrerait, les valeurs de 1914 étant ramenées à 100, que

le prix du charbon à la mine (sans les impôts d'Etat) a été pour les différents mois de l'année 1922, de 92,0; 78,3; 68,1; 73,3; 80,5; 76,0; 71,8; 52,9; 69,7; 49,1; 54,6; 49,1. Une assez brusque poussée se manifeste en janvier 1923 (62,4), suivie d'une réaction à 37,8, puis d'un bond à 82,0; à 88,0 et à 80,5, en mars, avril et mai.

Aussi bien, il faut constater, en passant, que, pendant les périodes envisagées, les nombres-indices des prix de gros des principales marchandises ont été assez généralement inférieurs en Pologne au nombre-indice de 1914; c'est ce que confirme l'énumération suivante (les prix ayant été calculés en dollars) :

Année 1914 : 100.

Année 1921 : octobre : 80,8; novembre : 67,9; décembre : 93,0.

Année 1922 : janvier : 82,5; février : 87,2; mars : 109,7; avril : 131,2; mai : 143,8; juin : 155,5; juillet : 109,1; août : 77,1; septembre : 75,7; octobre : 72,7; novembre : 79,2; décembre : 98,6.

Année 1923 : janvier : 84,1; février : 89,6; mars : 87,1; avril : 106,6; mai : 86,9.

Les prix de vente du charbon haut-silésien sont, par contre, supérieurs à ceux du bassin de Dombrowa : le tableau suivant donne à ce sujet tous renseignements utiles, à partir du mois de juillet 1922.

Prix de la tonne de charbon de la Haute-Silésie polonaise, calculés *loco mine*, en marks polonais.

	Sans les impôts d'Etat (Nombres absolus)		Avec les impôts d'Etat (Nombres relatifs)	
	15,1	1	15,1	1
<i>Année 1914</i> :				
<i>Année 1922</i> :				
Juillet	12.469	825,8	17.955	1.189,1
Août	10.523	696,9	15.152	1.003,5
Septembre ..	16.725	1.107,6	24.083	1.595,0
Octobre	15.957	1.056,8	22.978	1.521,7
Novembre ..	37.326	2.471,2	53.750	3.559,5
Décembre ..	51.068	3.382,0	73.540	4.870,0
<i>Année 1923</i> :				
Janvier	56.600	3.748,4	81.500	5.397,7
Février	157.906	10.457,4	227.385	15.058,6
Mars	175.139	11.598,6	252.200	16.702,0
Avril	175.139	11.598,6	252.200	16.702,0
Mai	169.495	11.224,8	235.600	15.602,7

Ces données seront complétées utilement par le tableau suivant, qui indique les prix (absolus ou relatifs) du charbon haut-silésien, en dollars.

Prix de la tonne de charbon de la Haute-Silésie polonaise, calculés *loco mine*, en dollars :

	Sans les impôts d'Etat		Avec les impôts d'Etat	
	(Nombres absolus)	(Nombres relatifs)	(Nombres absolus)	(Nombres relatifs)
Année 1914 : ..	3,59	100	3,59	100
Année 1922 :				
Juillet	2,21	61,5	3,18	88,5
Août	1,37	38,2	1,98	55,0
Septembre	2,14	59,5	3,08	85,7
Octobre	1,44	40,0	2,07	57,6
Novembre	2,34	65,0	3,36	93,6
Décembre	2,88	80,1	4,15	115,4
Année 1923 :				
Janvier	2,23	62,1	3,21	89,4
Février	3,77	104,9	5,43	151
Mars	4,10	114,0	5,90	164,1
Avril	3,90	108,7	5,62	156,4
Mai	3,46	96,1	4,80	133,7

LES FRAIS DE CONSTRUCTION D'UNE SONDE EN GALICIE.

Dans une récente chronique du *Kurjer Polski*, un spécialiste des industries polonaises du naphthe, M. St. L..., établit les frais de construction d'une sonde en Galicie.

M. St. L... déplore, comme tout le monde, la diminution de la production en pétrole brut des riches gisements galiciens. Cette diminution est due principalement à la limitation de la construction de nouveaux puits, car il ne peut être question de l'épuisement des gîtes de pétroles de la région carpathienne. Quand on considère les frais énormes que demande l'établissement d'une sonde et la longueur des travaux qui durent en moyenne quatre ans et demi, pendant lesquels l'entreprise ne récolte rien et se trouve forcée de fournir constamment des sommes très importantes pour mener les travaux à bonne fin, on ne s'étonne pas qu'il y ait peu d'exploitants pouvant assumer une tâche aussi lourde.

Actuellement, on peut estimer le coût de la construction d'un puits, d'une profondeur moyenne de 1.450 mètres, dans le bassin de Boryslaw, à environ 620.000 francs suisses.

Dans ce chiffre total, les divers frais de construction s'établissent comme suit:

	Francs suisses	Pourcentage de la totalité des frais
Prix du terrain.....	6.000	0,968 %
Prix des travaux de terrassement.	14.000	0,645 %
Prix de série.....	6.500	1,048 %
Prix des constructions et installations diverses	10.300	1,661 %
Prix de l'installation du système canadien de forage.....	80.000	12,900 %
Prix du tubage.....	130.852	21,115 %

	Francs suisses	Pourcentage de la totalité des frais
Prix de l'outillage.....	49.117	7,925 %
Prix du chauffage, graissage, eau	145.087	23,528 %
Prix du menu outillage, maté- riaux, etc.	25.650	4,137 %
Prix de la main-d'œuvre, adminis- tration et dépenses imprévues.	162.494	26,210 %

Le forage d'un mètre revient à ce compte à 427,5 francs suisses, et les dépenses mensuelles pour l'établissement d'une sonde en cours de forage s'élèvent à 11.500 fr. suisses.

La baisse de la production du pétrole brut qui au cours de l'année dernière a diminué de 20.000 citernes comparativement à celle de l'année 1918, soit de presque 25 %, a suscité l'application de mesures appropriées par les cercles intéressés en vue d'une réduction des frais de construction des puits, pour pouvoir en augmenter le nombre et relever le rendement du bassin minier.

Parmi les premières méthodes nouvelles adoptées figure l'introduction du système de forage rotatif, diminuant de moitié le temps nécessaire à l'établissement de la sonde et réduisant par conséquent jusqu'à un certain point les frais de la construction; on a ensuite procédé à l'électrification du bassin et à l'utilisation plus fréquente des moteurs Diesel pour l'actionnement des installations de forage, pour lequel on utilisait jusqu'à présent la machine à vapeur. L'économie réalisée dans cette voie n'est point négligeable; car elle s'élève à environ 14 % du coût total de l'installation du puits telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent.

L'intensification du mouvement des forages a une importance très grande non seulement pour l'industrie pétrolière, mais également pour d'autres branches de l'activité humaine, telle que la métallurgie, 47 % des frais d'installation d'un puits étant destinés en paiement de machines et d'autres produits métallurgiques.

Une intensification du mouvement des sondages pourrait donc devenir un levier puissant pour le développement de l'industrie métallurgique; il s'agirait seulement de donner à ce mouvement un appui solide.

« Les moyens de fournir cet appui, le gouvernement polonais les a en mains dit, M. St. L. Il peut contribuer à l'abaissement des frais des sondages par l'attribution de tarifs douaniers de faveur pour les machines et les outils importés, nécessaires à la réalisation des programmes de sondage. Ces mesures peuvent être prises sans préjudice aucun pour l'industrie métallurgique indigène, la production des usines du pays en outillage pour sondes n'étant aucunement suffisante, ni en qualité, ni en quantité, pour satisfaire les besoins de l'industrie minière.

Du moment que le mouvement des forages sera intensifié, la demande en matériel augmentera en proportion et l'industrie natio-

nale des machines aura tout intérêt à travailler au perfectionnement de sa fabrication. Ce but une fois réalisé, la question de l'application des tarifs douaniers de faveur aux machines étrangères deviendra sans objet. »

LA PRODUCTION DES ENGRAIS ARTIFICIELS EN POLOGNE.

L'Office Central de Statistique de la République Polonaise, qui a procédé à la fin de l'année dernière à une grande enquête sur la production polonaise, et sur la consommation des matières premières dans les établissements industriels polonais, vient de publier les résultats relatifs aux engrais artificiels.

Les questionnaires ont été remplis directement par les propriétaires ou les administrateurs des fabriques ou des mines en activité : le recensement a ainsi porté pour 1922, sur 28 établissements; pour 1921, sur 30 établissements; pour 1913, sur 23 établissements.

En prenant pour base ces renseignements, on constate que la Pologne a produit, en 1913, 4.004.035 quintaux métriques (1 quintal métrique : 100 kilogrammes) d'engrais artificiels, et, en 1921, 2.904.727 quintaux : si la production est restée sensiblement égale dans les wojewodies de Haute-Silésie et de Varsovie, elle a par contre décliné dans des proportions parfois considérables dans les wojewodies de Lodz (poudre d'os), de Kielce (superphosphates), de Lublin (poudre d'os), de Poznan (superphosphates); de Lwow (superphosphates); mais une augmentation importante est à relever dans la wojewodie de Stanislawow (potasse).

Le tableau suivant confirme ces indications :

Wojewodies	Production des engrais artificiels (en quintaux métriques)	
	1913	1921
Varsovie	4.479	3.968
Lodz	35.078	6.181
Kielce	143.028	49.906
Lublin	40.000	20.010
Poznan	1.011.250	345.279
Cracovie	»	826
Lwow	60.000	3.000
Stanislawow	20.000	242.058
Haute-Silésie	2.690.200	2.233.499

Le groupe des engrais azotés a réalisé de 1913 à 1921 un progrès énorme : 124.705 quintaux en 1913, 1.225.010 quintaux en 1921 : la presque totalité de ces quantités est fournie par la Haute-Silésie polonaise; non seulement cette province a presque quadruplé sa fabrication de sulfate d'ammoniaque (450.097 quintaux en 1921, au lieu de 124.705 quintaux en 1913); mais encore elle a créé, par suite de la guerre, l'industrie de la cyanamide calcique, dont elle a fourni à la consommation, en 1921, 774.303 quintaux.

La Haute-Silésie polonaise possédait, en 1921, 11 fabriques de sulfate d'ammoniaque et une seule de cyanamide cubrique.

La production polonaise des engrais azotés semble être en voie d'accroissement; en effet, au cours du premier semestre 1922, le rendement des usines précitées a été de 223.187 quintaux pour le sulfate d'ammoniaque et de 459.643 quintaux pour la cyanamide calcaïque.

Nous ajouterons que, dans le même groupe d'engrais, la statistique polonaise signale, en 1921 et en 1922, la fabrication annuelle de 600 quintaux de viande desséchée, dans une usine située en Posnanie.

La situation est beaucoup moins satisfaisante pour les engrais phosphatés, dont la production est passée de 3.604.382 quintaux en 1913 à 1.339.079 quintaux en 1921.

Dans ces chiffres, les superphosphates figurent pour 1 million 961.717 quintaux en 1913 et 548.732 quintaux en 1921, se répartissant de la manière suivante par wojewodie.

Wojewodies	Production des superphosphates (en quintaux métriques)	
	1913	1921
Varsovie	540	486
Kielce	110.000	20.000
Poznan	1.010.250	338.604
Lwow	60.000	3.000
Haute-Silésie	780.927	186.642

On compte, sur l'ensemble du territoire polonais, 7 usines de superphosphates : 1, dans la wojewodie de Varsovie; 1, dans celle de Kielce; 2, dans celle de Poznan; 1, dans celle de Lwow; 2, dans celle de Haute-Silésie.

La fabrication de 1922 est sensiblement égale à celle de 1921 : 299.293 quintaux au cours du premier semestre.

Les scories de déphosphoration sont tout naturellement fournies par la Haute-Silésie : mais, par rapport à la période d'avant-guerre, la différence est profonde : 1.642.665 quintaux en 1913; 790.347 quintaux en 1921. Ces quantités sont fournies par 3 usines, dont le rendement semble encore avoir légèrement diminué en 1922 (430.908 quintaux au cours du premier semestre).

Bien que la statistique polonaise n'opère pas cette jonction, on peut rattacher la poudre d'os aux engrais phosphatés : de ce produit, il a été fabriqué, en 1913, 140.145 quintaux et, en 1921, 74.254 quintaux, se distribuant comme il est indiqué ci-après :

Wojewodies	Production de la poudre d'os (en quintaux métriques)	
	1913	1921
Varsovie	3.939	3.482
Lodz	35.078	6.181
Kielce	33.028	29.906
Lublin	40.000	20.000
Poznan	600	5.275
Haute-Silésie	27.500	9.410

La Pologne compte 9 usines de fabrication, dont 1, dans la wojewodie de Varsovie; 2, dans celle de Lodz; 1, dans celle de Kielce; 1, dans celle de Lublin; 3, dans celle de Poznan; 1, dans celle de Haute-Silésie.

Une légère amélioration se constate en 1922 (44.146 quintaux pendant les six premiers mois).

Comme le groupe des engrais azotés, celui des engrais potassiques a manifesté une avance considérable : 242.884 quintaux en 1921 contre 20.000 quintaux en 1913.

La production est presque entièrement localisée dans la wojewodie de Stanislawow : celle de Cracovie n'obtient qu'un chiffre insignifiant (826 quintaux en 1921).

L'année 1922 a vu se développer encore davantage la production polonaise des sels potassiques : au cours du premier semestre seulement, il a été en effet extrait 267.156 quintaux de sels potassiques, soit une quantité supérieure à celle de l'année 1921 tout entière.

Enfin, la statistique polonaise contient une rubrique « engrais mixtes », qui indique, pour la Haute-Silésie surtout, une production de 114.803 quintaux en 1913; de 23.500 quintaux en 1921; de 30.034 quintaux pendant le premier semestre de 1922.

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

a) Pologne.

Dans la Pologne du 1^{er} août 1923, pages 121 et suivantes, nous avons publié la liste des marchandises, qui, aux termes d'un arrêté en date du 7 juillet 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 juillet 1923, acquittent la taxe normale de douane, multipliée par le coefficient de majoration, dénommé « coefficient normal ».

Un nouvel arrêté du 15 septembre 1923, publié au *Dziennik Ustaw* du 22 septembre 1923, ajoute à la liste précitée les marchandises suivantes, qui, dorénavant, sont passibles du « coefficient normal » de majoration des droits de douane.

N° du tarif

4, par. 2. — Remarque : Vermicelle, macaroni, arrowroot, léyocomme, dextrine, sagou, son d'amandes non parfumé; marchandises dénommées à l'article 4, importées en petits récipients abandonnés au consommateur.

13. — Extraits et préparations de viande et de peptone.

15, par. 2. — Cardamome, fleur et noix muscade.

15, par. 3. — Clous de girofle, fleurs de girofle, cannelle, poivre, gingembre, badiane, marjolaine, feuilles de laurier, etc...

15, remarque 1. — Epices de toute espèce, pilées ou moulues, acquittant les droits de douane du présent numéro avec une surtaxe de 50 %.

57, par. 4 b. — Courroies de transmission achevées, cousues ou collées.

- 57, par. 4 c. — Courroies de transmission achevées, non cousues.
- 92, par. 3. — Borax raffiné, en cristaux, en poudre et anhydre.
- 134, par. 1. — Produits tinctoriaux de toute espèce non spécialement dénommés.
- 134, par. 2. — Extraits : carmin de safranum (carthanie) et d'oseille sous toute forme; d'indigo (pourpre d'indigo), liquide ou en pâte, hémateïne sèche.
- 137, par. 2. — Cirage pour chaussure; tous produits pour nettoyer les chaussures.
- 149, par. 1, c. — Brûleurs et réservoirs de lampes importés séparément ou conjointement, avec mèche ou sans mèche, petites machines de cuisine, réchauds à pétrole, à alcool ou autres, parties de toute sorte des ouvrages susmentionnés; tous ces articles en matières dénommées au numéro 143.
- 149, par. 2, b 2, p. 4, b. — Verrous de sûreté en tôle de cuivre, ordinaires, ou argentés et dorés.
- 169, par. 2 b. — Mesures ordinaires rigides, pliantes et en rubans (échelles, mètres pliants, roulettes), niveaux d'eau pour artisans, avec monture, fils à plomb et similaires.
- 169, par. 2, c. — Mesures rectilignes et pesantes, telles que rubans en acier, géodésiques, mires en métal et en bois et similaires.
- 177, par. 1, a. — Carton de bois non coloré, en feuilles.
- 177, par. 1, b. — Carton de bois coloré en pâte, carton de bois cuit (brun), de chiffons, de paille et de toute autre espèce, non spécialement dénommé, en feuilles ou bandes, papier-mâché et carton-pierre bruts.
- 177, par. 1, c. — Carton en rouleaux, imprégné ou non de résine, cartes pour métiers Jacquard, non satinées.
- 177, par. 2 g. — Papier à cigarettes blanc plissé (crêpé) ou de couleur, en livrets, bobines, rouleaux et feuilles; papier à envelopper (de soie ou de Chine).
- 177, par. 3 a. — Fleurs, abat-jour, etc.; ouvrages en papier de soie.
- 178, par. 3, a, b. — Impressions et dessins industriels, commerciaux non destinés à l'enseignement : factures, formules, schémas, prix-courants, catalogues, prospectus, réclames commerciales, brochures et livres de réclame, placards et affiches de firmes du pays.
- Note à l'article 205, par. 1, c, d. — Note 4 à l'article 209. — Gants tricôtés, en laine et de toutes sortes.

*
**

Un arrêté du 15 septembre 1923, publié au *Monitor Polski* du 21 septembre 1923, porte à 57.000 le montant du « coefficient normal » de majoration des droits de douane, à l'entrée en Pologne.

Nous rappelons d'autre part que, dans *la Pologne* du 15 août 1923, nous avons publié la liste des marchandises exonérées de tout droit de douane, et de celles qui acquittent la taxe normale de douane avec un coefficient de majoration égal à 2 %, à 10 %, à 20 %, ou bien encore à 33 1/3 % du « coefficient normal ».

Toutes les autres marchandises, autres que celles précédemment visées, sont passibles d'un coefficient de majoration, égal à 75 % du « coefficient normal ».

b) France.

Aux termes d'un avis, publié au *Journal Officiel* du 6 octobre 1923,

l'exportation des pommes de terre est prohibée à partir du 8 octobre 1923.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE
PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1923.

Le *Monitor Polski* du 4 septembre 1923 vient de publier les résultats du commerce extérieur de la Pologne pendant le premier semestre de l'année 1923.

D'après ces indications statistiques, les importations polonaises ont atteint les chiffres suivants : en *poids*, 1.609.800 tonnes; en *valeurs*, 5.306,3 milliards de marks polonais, soit 582,9 millions de francs-or.

Cette quantité et ces valeurs se distribuent de la manière suivante, par mois :

Année 1923 :	Quantités	Valeurs	
	(en milliers de tonnes)	(en milliards de marks polonais)	(en millions de francs or)
Janvier	220,5	483,6	99,4
Février	260,7	655,6	81,5
Mars	300,4	812,3	98,2
Avril	286,0	866,4	100,5
Mai	251,5	957,2	101,3
Juin	290,7	1.531,2	92,0

Quant aux exportations polonaises, elles ont donné, au cours de ce premier semestre, les résultats suivants :

En *poids*, 9.420.900 tonnes; en *valeurs*, 5.679 milliards de marks polonais, soit 606,2 millions de francs-or.

Le tableau ci-après donne, par mois, la décomposition de ces chiffres globaux :

Année 1923 :	Quantités	Valeurs	
	(en milliers de tonnes)	(en milliards de marks polonais)	(en millions de francs-or)
Janvier	1.368,6	349,5	71,8
Février	1.469,2	759,5	94,4
Mars	2.151,2	1.184,5	143,2
Avril	1.335,0	937,7	108,8
Mai	1.464,3	894,9	94,7
Juin	1.632,6	1.552,9	93,3

La balance commerciale de la Pologne, au cours du premier semestre de l'année 1923, traduit donc un excédent d'exportation, par conséquent un excédent de rentrées de devises étrangères sur le marché polonais.

On suivra, mois par mois, le développement de la situation dans le tableau suivant qui indique d'une part, en millions de francs-or, l'excédent des exportations (+) ou des importations (—), d'autre part, en %, le rapport de la valeur des exportations à celle des importations :

	Excédent des exportations (+) ou des importations (—) (en millions de francs-or)	Rapport en 0/0 de la valeur des exportations à celle des importations
<i>Année 1923 :</i>		
Janvier	—27,6	72,3
Février	+ 12,9	115,8
Mars	+ 45,0	145,8
Avril	+ 8,3	108,2
Mai	— 6,6	93,5
Juin	+ 1,3	101,4

L'amélioration sérieuse, que nous constatons dans le commerce extérieur de la Pologne, apparaîtra encore plus sensible, si nous rappelons les résultats des 8 premiers mois de l'année 1922 (comme nous l'avons déjà indiqué, l'administration, soucieuse de remédier au retard apporté à la publication de la statistique commerciale polonaise, a décidé d'ajourner les travaux relatifs aux quatre derniers mois de 1922, et d'aborder, sans plus tarder, l'étude des résultats de la présente année).

Dans le tableau suivant, nous énonçons, en millions de francs-suisse, la valeur des importations, et des exportations de la Pologne de janvier à août 1922.

	Importations (en millions de francs suisses)	Exportations
<i>Année 1922 :</i>		
Janvier	44,0	14,8
Février	32,8	14,0
Mars	42,8	21,5
Avril	49,8	25,9
Mai	74,4	28,8
Juin	50,4	25,5
Juillet	47,1	37,6
Août	55,1	55,4

Au total, la Pologne a importé, pendant les huit premiers mois de l'année 1922, 396,4 millions de francs suisses et exporté 223,5 millions de francs suisses, soit un déficit de 172,9 millions de francs-suisse.

La lecture du tableau suivant soulignera également les progrès considérables que la Pologne a réalisés, au cours de cette année.

	Excédent des exportations (+) ou des importations (—) (en millions de francs suisses)	Rapport, en 0/0 de la valeur des exportations à celle des importations
<i>Année 1922 :</i>		
Janvier	—29,2	33,6
Février	—18,8	42,7
Mars	—21,3	50,2
Avril	—23,9	52,2
Mai	—45,6	38,8

	Excédent des exportations (+) ou des importations (—) (en millions de francs suisses)	Rapport, en 0/0 de la valeur des exportations à celle des importations
Juin	— 24,9	50,8
Juillet	— 9,5	79,9
Août	+ 0,3	100,5

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LES NÉGOCIATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT POLONAIS.

Au cours d'une conférence qu'il a eue avec des journalistes, le ministre des Finances, M. Kucharski, a exposé les résultats des négociations financières qu'il a engagées pendant son voyage à l'étranger. Le ministre a dit qu'il s'agissait de résoudre simultanément trois questions : l'équilibre budgétaire, la stabilisation du mark polonais et la réforme monétaire. L'équilibre budgétaire et la stabilisation du mark ne sauraient être atteints uniquement au moyen d'économies; car cette politique serait préjudiciable au développement économique; par conséquent, un emprunt devient indispensable pour couvrir le déficit. M. Kucharski a informé de ces projets le ministre des Finances d'Angleterre et la Banque d'Angleterre, puis, avec un consortium de banques anglaises importantes, il a traité pour la conclusion d'un emprunt de 50 millions de dollars.

Ce futur emprunt sera à long terme et à un taux annuel compris entre 7 1/2 et 9 1/2 %. Les autres conditions seront analogues à celles auxquelles les Etats de la Petite-Entente ont contracté leurs emprunts d'après-guerre.

Quant à la réforme monétaire, elle sera effectuée par la création d'une banque d'émission à actions nominatives qui ne pourront être possédées exclusivement que par des citoyens polonais. Les négociations relatives à la souscription de ces actions ont été menées avec une banque américaine.

L'affaire en est arrivée au point que le gouvernement polonais, avec le consentement de la Diète, pourrait dès demain procéder à la création de ladite banque. Le capital social, qui s'élèvera de 150 à 200 millions de francs or, sera fourni comme suit : un quart par le Trésor polonais, le reste par des actionnaires exclusivement polonais.

Le ministre, en terminant cet entretien avec les journalistes, a démenti catégoriquement tous les bruits qui ont circulé relativement aux gages qui seraient exigés par les créanciers. Cet emprunt sera donné exclusivement contre la signature du gouvernement polonais. Les capitaux versés par les souscriptions rapporteront 2 à 2 1/2 % selon la durée pendant laquelle cette somme restera dans les banques.

LES EMPRUNTS INTÉRIEURS POLONAIS.

Un arrêté du 29 septembre 1923, publié au *Monitor Polski* du

1^{er} octobre 1923, stipule que les coupons des obligations de l'emprunt-or 8 % 1922, payables le 1^{er} octobre 1923, en « zloty » polonais, sont payés sur la base de 51.800 marks polonais pour un « zloty » polonais.

En conséquence, les coupons n^o 2 des obligations de 10 « zloty » polonais seront payés 20.720 marks polonais; les coupons de 50 « zloty » polonais, 103.600 marks polonais.

Nous rappelons que nous avons donné sur l'emprunt-or 8 % 1922 des informations dans *la Pologne* du 15 avril 1923, page 430; 15 mars 1923, page 305; 1^{er} mars 1923, pages 253 et suivantes; 15 février 1923, pages 189 et 190; 15 décembre 1922, page 644; 15 novembre 1922, page 526; 1^{er} novembre 1922, pages 473 et suivantes.

*
**

Le taux d'émission des séries IA, IB, IC, ID des bons du Trésor polonais 6 % or a été fixé, pour un « zloty » polonais, à 50.800 marks polonais, par deux arrêtés du 29 septembre 1923, publiés au *Monitor Polski* du 1^{er} octobre 1923.

Dans une note, publiée au *Monitor Polski* du 1^{er} octobre 1923, le Ministère du Trésor fait connaître que l'émission des bons du Trésor polonais 6 % or est arrêtée à la date du 28 septembre 1923.

Les porteurs des bons de la série A, échéant le 1^{er} octobre 1923, ont pu les échanger, jusqu'au 10 octobre 1923, contre des bons des séries IB, IC et ID, aux caisses de la Polska Kasa Krajowa Pozyczkowa; passé ce délai, ils sont remboursés sur la base de 50.800 marks polonais pour un « zloty » polonais.

A l'avenir, le taux du « zloty » des bons-or ne sera publié qu'immédiatement avant les dates de la liquidation des séries B, C, D.

Sur la question, on se reportera utilement aux informations que nous avons données dans *la Pologne* du 1^{er} octobre 1923, page 326; du 1^{er} septembre 1923, page 228; 15 août 1923, page 184; 15 juillet 1923, page 85; 1^{er} juillet 1923, page 35; 15 juin 1923, page 682; 1^{er} juin 1923, page 636; 1^{er} mai 1923, page 522; et 15 avril 1923, page 430.

LE TAUX DE L'INTÉRÊT ET DE L'ESCOMPTE EN POLOGNE.

Aux termes d'un avis publié au *Monitor Polski* du 2 octobre 1923, la Polska Kasa Krajowa Pozyczkowa a décidé, d'accord avec le Ministère du Trésor, de fixer de la manière suivante le taux de l'intérêt et de l'escompte.

Escompte des lettres de change à 3 mois : 24 %.

Emprunts à terme sur gage des titres de l'emprunt d'Etat 5 %, à courte et à longue durée : 5 1/2 %.

Emprunt à terme sur gage de l'emprunt d'Etat à lots, 4 % : 7 %.

Emprunt à terme sur gage des titres d'institutions particulières et des titres de l'emprunt 6 % en dollars : 24 %.

Ouverture de compte de crédit : 24 %.

Emprunt sur marchandises : 24 %.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LA JEUNE POLOGNE.

Nous avons, à plus d'une reprise, fait valoir, auprès des lecteurs de la *Pologne*, le rôle important qu'a joué dans la défense du patrimoine intellectuel polonais l'effort fourni par les poètes inspirés et les grands romanciers dont les noms sont inscrits en lettres d'or dans les annales de la littérature polonaise de l'époque qui suivit les partages.

Si l'on étudie en détail le mouvement littéraire qui s'est produit en Pologne après la date fatale de 1795, si on le suit dans son développement à travers les diverses phases de la vie politique de la Pologne et des événements mondiaux auxquels elle fut mêlée jusqu'à la date historique où sonna l'heure de sa délivrance, on verra dans les œuvres des poètes et des romanciers polonais plus que la manifestation de différents courants littéraires, plus que la naissance d'écoles et de tendances nouvelles. C'est tout le martyrologe de la Pologne, avec ses tristesses, ses espoirs et ses désillusions, qui apparaît dans la littérature de cette époque.

Un éminent écrivain polonais, *M. Bronislas Chlebowski* que la mort a enlevé à une vie pleine encore d'activité, à la veille de la libération de sa patrie à laquelle il avait consacré tous les efforts de son existence laborieuse, a laissé, à ce sujet, un travail d'une grande valeur. C'est « la Littérature polonaise (1795-1905), comme l'expression principale de la vie de la nation polonaise après la perte de son indépendance ». [*Literatura polska (1795-1905), jako glowny wyraz zycia narodu po utracie niepodleglosci.*]

Cet ouvrage vient d'être publié à l'institution scientifique des Ossolinski (*Ossolineum*) de Lwow par *M. Manfred Kridl* qui déclare, à juste titre dans la préface, que la dernière œuvre de *Chlebowski* constitue « le digne couronnement d'un labeur incessant au cours duquel l'auteur s'est consacré pendant un demi-siècle à une étude approfondie de l'âme polonaise et de son expression dans le génie créateur de la nation ».

Ces paroles dépeignent on ne peut mieux l'idée directrice qui guida *M. Chlebowski* dans l'exposé des différents courants littéraires qui se sont manifestés en Pologne pendant la période qu'il étudie. Nous y trouvons la confirmation de ce fait incontestable que ces courants littéraires, indépendamment des influences venant du dehors, ont été avant tout l'expression de la vie intérieure de la nation polonaise, des soubresauts des différents partis politiques qui y prirent à tour de rôle le dessus et surtout des aspirations unanimes de tout le peuple polonais à son indépendance.

Aujourd'hui, où cette indépendance a été reconquise, la littérature polonaise cesse de faire partie, si l'on peut dire, de l'arsenal patriotique. Elle ne constitue plus une des armes employées pour maintenir intacte l'idée de l'indépendance nationale, un des moyens d'affirmer devant les générations futures le dogme de la libération du pays. Le but est atteint et les œuvres de ceux qui ont contribué à sa réalisation ont perdu leur valeur combattive. La reconnaissance de leurs concitoyens a gravé les noms des auteurs préférés sur le tableau d'honneur qui rappelle, dans le musée national, au respect des contemporains le souvenir de ceux qui ont été les artisans du relèvement national et dont les œuvres immortelles ont assuré la sauvegarde de la langue polonaise, le maintien intégral des aspirations et des traditions nationales.

Une ère nouvelle s'ouvre pour la littérature polonaise. Délivrée de ce souci qui semblait peser éternellement sur elle, libre de déployer, à son gré, ses ailes dans le champ lumineux que présente pour elle l'étude des mœurs, des tendances et des caractères entrevus sous un aspect nouveau, redevenue humaine dans le vrai sens du mot, elle a aujourd'hui à cœur d'affirmer devant le monde entier la vitalité de la pensée polonaise, la variété des talents qui doivent forcément apparaître une fois que la Pologne, rendue à une existence normale, est à même de fournir la preuve des richesses intellectuelles qui de tout temps ont été son apanage.

Il n'est rien d'étonnant qu'en présence des responsabilités qu'imposait l'exécution de cet important programme, un certain flottement se soit produit au début dans les rangs des écrivains polonais. D'ailleurs, les premières années de l'indépendance polonaise furent absorbées par une série de guerres et de conflits sanglants avec les peuples voisins. Si l'on ajoute à cela les difficultés économiques qui se dressèrent devant la Pologne, au début de son existence, comme Etat souverain, il sera compréhensible que le moment n'était pas propice au développement de sa littérature.

C'est à peine à partir de l'année courante, que la vie politique de la Pologne entre dans une phase plus ou moins normale. La reconnaissance de sa frontière orientale par les grandes puissances marque une époque décisive dans la consolidation de sa situation internationale. Sauf quelques questions de second ordre qui restent encore pendantes, on peut considérer qu'à partir de ce moment l'Etat polonais est assis sur des bases solides capables d'assurer le libre développement de toutes ses forces productrices.

Les bienfaits de cette consolidation politique ne tardent pas à se faire sentir dans le domaine intellectuel où l'on constate une grande activité. Des talents nouveaux font leur apparition. Il se forme des groupements littéraires où, à travers le tribut fatal à l'originalité frisant parfois l'extravagance, on voit poindre de véritables valeurs capables de fournir dans la suite des écrivains de premier ordre appelés à maintenir dignement la renommée mondiale de la littérature polonaise.

Ces groupements sont forcément formés de jeunes. C'est d'ailleurs

tout naturel. Qui donc sinon « les jeunes » est appelé à cultiver le sol fertile de la pensée polonaise défriché à la sueur de leur front par « les anciens » et si copieusement arrosé de leur sang ? C'est aux jeunes qu'il appartient de faire valoir les richesses intellectuelles dont l'essor a été si longtemps étouffé par la main implacable de l'oppressur, c'est à eux de faire flotter fièrement le drapeau de la pensée polonaise qui, relégué au fond du musée des souvenirs nationaux, attendait patiemment que l'on vînt le déployer à la face du monde entier.

Nous devons reconnaître que « la jeune Pologne » s'acquitte dignement de cette tâche. Nous avons sous les mains une nouvelle revue, *Tworczość mlodej polski* [L'Œuvre de la Jeune Pologne] qui en est une preuve incontestable. C'est une publication trimestrielle consacrée aux arts, aux lettres, à la poésie et à la musique. Inutile de dire qu'elle s'efforce de frapper l'imagination aussi bien par son aspect extérieur rappelant les publications du groupement des « Jeunes » dirigé par le regretté Guillaume Apollinaire que par la forme audacieuse de ses productions poétiques. Inutile d'insister sur la profession de foi écrite dans un style symbolique et imagé où il est question du « génie créateur dont l'essor et le rayonnement sont aussi variés que le soleil qui jette à chaque instant une nouvelle lumière sur les objets, en les faisant apparaître, aux yeux étonnés du spectateur, chaque fois sous un aspect nouveau ». Ce sont des détails de second ordre qui disparaissent à la lecture de cet intéressant recueil où, à chaque pas, jaillissent les étincelles de talents incontestables.

D'ailleurs, l'idée directrice de la nouvelle revue est exprimée en toutes lettres dans les dernières lignes de la préface écrite par un des membres du Comité de rédaction, *M. Jozef Bzowski*. Dans des paroles inspirées, il s'écrit, en s'adressant à ses jeunes collaborateurs : « Nous croyons fermement qu'il se trouvera parmi vous des poètes dont la lyre s'inspirera de l'âme immortelle de Mickiewicz; des écrivains que guidera à travers les chaumières polonaises l'esprit de Sienkiewicz et dont le cœur vibrera à l'unisson avec les élans généreux de celui de Boleslas Prus.... La Pologne reconstituée trouvera parmi vous de dignes héritiers de ses traditions qui sauront souder les chaînons brisés par la captivité et la guerre mondiale et transmettre aux générations à venir la continuité des efforts créateurs de tout un glorieux passé. »

Et, répondant à cette généreuse invite, nous voyons se dérouler, dans le premier volume de cette intéressante revue, une quarantaine de petits récits, études littéraires, pièces de vers et différents articles qui témoignent du souci de la rédaction de respecter les traditions des grands écrivains polonais, tout en donnant aux jeunes la faculté de faire valoir les nuances les plus subtiles de leur talent plein d'originalité.

Nous voudrions citer l'un après l'autre les noms de ces jeunes écrivains. Malheureusement, cela nous est impossible, car nous ne pourrions pas résister à la tentation de résumer, ne serait-ce qu'en

quelques lignes, le sujet de leurs pièces de vers ou de leurs petites nouvelles et cela dépasserait de beaucoup les dimensions de notre rubrique.

Que les collaborateurs de « l'Œuvre de la Jeune Pologne » ne nous en veuillent donc pas, si, tout en rendant hommage à la valeur incontestable de ceux que nous ne pourrions pas mentionner, nous nous bornerons à noter au hasard quelques-unes des œuvres qui constituent cet intéressant recueil et qui peuvent donner une idée de son caractère général.

C'est d'abord une étude de *M. Zdzislaw Brühl* sur « l'Art et les problèmes du Beau, de l'Esthétique et du Patriotisme ». Après avoir donné une définition très juste des sujets qu'il traite après séparément, l'auteur s'arrête plus longtemps sur le problème du Beau auquel il consacre plusieurs pages écrites dans la plus belle intention d'arriver à une définition nette de cette question si complexe. Nous devons reconnaître qu'il s'acquitte on ne peut mieux de la tâche qu'il s'est imposée. Il établit ensuite une relation étroite entre le Beau et l'Art qui a pour devoir de développer dans les masses le sentiment du Beau. De là, il n'y a qu'un pas pour déterminer les rapports devant exister entre l'Art et le Patriotisme. Ces rapports sont le résultat naturel de l'individualité de tout artiste et de tout écrivain. Si génial qu'il soit, aucun d'entre eux n'a pu se détacher des influences inévitables que lui imposait le milieu où il se trouvait, le pays où il avait vu le jour et où s'était développé son génie créateur. Le patriotisme dans l'Art est une chose naturelle et tout effort de se délivrer de ses influences sera contraire à la nature. C'est pourquoi, déclare *M. Zdzislaw Brühl* en terminant, la Jeune Pologne doit rejeter franchement toutes les tendances à l'affectation, au maniérisme frisant le nihilisme, pour se consacrer à une production littéraire et artistique qui soit franchement polonaise et dont la devise sera « le Beau, l'Esthétique et le Patriotisme ».

Après cette profession de foi, annonçant courageusement la décision du nouveau groupement de rompre avec l'usage qui voulait jusqu'ici que toute chapelle littéraire ayant la prétention d'inaugurer un nouveau mouvement se déclarât l'ennemie du patriotisme et du culte des traditions nationales, *l'Œuvre de la Jeune Pologne* nous donne un excellent récit de *M. Swiatomir Bohdan*, intitulé « Une Manifestation ». C'est un fragment de tout un roman qui doit paraître sous le titre *Wola* [La Liberté] et où l'auteur dépeint les aspects extérieurs de la révolution bolcheviste en Russie. La manifestation qui fait l'objet du récit publié dans *l'Œuvre de la Jeune Pologne* est décrite d'une main de maître. Il ne manque pas un seul détail capable de compléter le tableau que nous trace *M. Swiatomir Bohdan*, tableau vraiment saisissant qui, à lui seul, démontre que, si le comité rédacteur de la nouvelle revue est partisan du progrès incessant dans l'Art, il manifeste une sage prudence envers les évolutions et les révolutions sociales.

Et en réalité, au lieu de chanter des hymnes hypocrites aux héros douteux de l'orgie populaire que dépeint si bien *M. Swiatomir*

Bohdan, n'est-il pas préférable de se confiner dans le pur domaine de l'Art où nous attendent d'inépuisables jouissances esthétiques? L'auteur nous en donne une preuve éloquente dans ses « Impressions » poétiques des bords du Stochod qui suivent le récit intitulé « Une Manifestation ». Nous éprouvons les mêmes jouissances esthétiques en lisant les vers de *M. Walerjan Charkiewicz, Jan Wit, Konstancja Krupska, Włodzimierz Słobodnik, Mieczysław Trzcinski* ou *Hitary Majkowski*. Nous les retrouvons dans une série de petits récits signés *Maciej Lubienski, Janina Kleinowna, Kazimierz Gajewski, Aleks. Maliszewski, Janusz Niwinski* ou *Jozef Bzowski*.

Ce dernier, comme pour fournir une preuve à l'appui de la théorie exposée par lui dans la préface citée plus haut, théorie démontrant que l'Art pur n'exclut nullement le Patriotisme, nous donne un touchant récit intitulé *Dwie Lzy* [Deux larmes] où il a su allier les beautés d'une description réalisée avec un véritable talent à des motifs qui font vibrer les cordes les plus intimes du patriotisme polonais. La chose se passe pendant la guerre, en Prusse Orientale où viennent de pénétrer les troupes russes. Une compagnie formée en entier de soldats polonais a occupé une jolie ferme très bien entretenue dont les habitants ont fui, à l'approche des Russes. Le commandant de la compagnie pénètre avec quelques soldats dans un petit salon meublé avec élégance, où il logera. Partout on voit les traces d'une fuite précipitée. Tout est resté en place. Les propriétaires n'ont rien emporté. Les hommes examinent avec curiosité les objets qu'ils ont sous les yeux. L'un d'eux, *Wojciech*, simple paysan des environs de Kalisz, s'écrie : « Quelles richesses chez ces Boches ! » Et ses pensées courent vers son village natal dévasté par les Allemands, vers les actes de barbarie qu'y ont commis les envahisseurs, vers ses proches égorgés par la soldatesque allemande. Un étrange sentiment s'empare de lui à la vue de tous ces objets appartenant à des gens de la même race que ces brigands. Tout à coup, un canari sautillant dans sa cage se met à chanter : « Maudit oiseau boche ! » s'écrie *Wojciech* et, saisissant un vase de fleurs, il le lance sur la cage qui s'écroule au milieu des gémissements de l'oiseau blessé. L'officier rappelle à l'ordre le soldat, mais, au fond du cœur, il partage ses sentiments, car, lui aussi, il a parmi les siens des victimes toutes récentes encore de la barbarie allemande.

Et continuant la visite de la maison, ils entrent dans la pièce voisine. C'est la chambre à coucher. On aperçoit deux lits soigneusement recouverts, une armoire à glace, une toilette. Les rideaux sont fermés. L'officier les entr'ouvre, le jour se fait dans la chambre et l'on entend un cri de désespoir poussé par *Wojciech* qui a aperçu au-dessus des lits deux images saintes de la Vierge de *Czenstochowa*. « Mon lieutenant ! ce sont des Polonais qui habitent ici ! » Et le pauvre soldat se jette à genoux devant l'image vénérée en frappant avec contrition sa poitrine. « *Mea culpa ! mea maxima culpa !* je ne savais pas, » balbutient ses lèvres émues. Les soldats s'arrêtent muets de stupeur. Ils lisent sur l'amarante encadrant l'image de la Vierge ces mots magiques au-dessous de l'aigle blanc brodé en fils

d'argent : « Dieu sauve la Pologne! » Et ils se découvrent d'un mouvement spontané. Un étrange sentiment de pitié mêlé d'angoisse les étreint à la gorge. « Mon Dieu! Mon Dieu! quand donc prendra fin notre terrible tragédie? Quand donc les frères cesseront-ils de se dresser les uns contre les autres? »

Enfin Wojciech s'élançait dans le salon qu'ils viennent de quitter. Il relève la cage jetée par terre, en redresse les barreaux tordus. Il prend dans ses mains tremblantes le pauvre canari ensanglanté et le regarde longtemps de ses yeux pleins de tristesse. En vain il voudrait le rappeler à la vie. Il est trop tard.

Et l'on voit des grands yeux de Wojciech couler deux grosses larmes qui sillonnent son visage rude et basané.

« J'ai gardé longtemps, dit l'auteur, le souvenir de ces deux larmes, je les vois encore aujourd'hui. »

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Ignace WEINFELD. — *Annuaire de la Pologne*. Un album de 140 p. Varsovie-Léopol, 1922.

Dès le début de la guerre, beaucoup de patriotes polonais eurent la conviction que la renaissance de la Pologne serait une des conséquences de la tourmente qui bouleversait l'Europe. Ils se mirent donc à préparer, à recueillir, à coordonner les matériaux essentiels dont le futur Congrès de paix aurait besoin pour la solution de la question polonaise. De là, toute une série de publications, les unes fragmentaires, les autres d'ensemble. De celles-là, on n'a pas oublié les deux encyclopédies publiées à Lausanne qui ont rendu et qui rendent encore tant de services.

C'est à cet ordre de travaux qu'appartient aussi l'annuaire polonais publié en 1917, à Cracovie, par les professeurs E. ROMER et I. WEINFELD, et dont la seconde édition considérablement remaniée et mise au point, est l'œuvre de M. Weinfeld seul.

Sous un format très maniable, cet annuaire intéressera surtout les professionnels auxquels d'ailleurs il s'adresse presque exclusivement. Il renferme 193 tableaux statistiques, sans commentaires, résumant toutes les données sur le territoire, la population, l'état économique, la vie intellectuelle et la vie sociale de la Pologne.

De telles publications qui exigent de longues et parfois difficiles recherches, perdent vite de leur valeur immédiate quand on ne les tient pas à jour. Il serait à souhaiter que cet annuaire ne soit pas destiné à faire figure de document historique et qu'il soit révisé et publié régulièrement.

Etienne KROLIKOWSKI. — *Etat de l'agriculture en Pologne*. Une brochure in-8 de 90 pages. Varsovie, 1923. Publications du Ministère de l'Agriculture et des domaines de l'Etat de la République polonaise, n° 10.

Chef de la section économique du Ministère de l'Agriculture et des domaines de l'Etat, M. Krolkowski a participé comme délégué du gouvernement polonais aux travaux du XI^e Congrès International d'agriculture à Paris.

L'excellent travail qu'il publie est un résumé des rapports et des mémoires de toute sorte qu'il a élaborés en diverses occasions pour les conférences et commissions internationales et pour les représentants des Etats étrangers en Pologne. Comme l'annuaire polonais précédemment cité, cette publication s'adresse aux spécialistes. Ils apprécieront cette remarquable mise au point des principaux facteurs du développement de l'agriculture polonaise et elle leur rendra de très grands services.

A SHORT ECONOMIC SURVEY OF POLAND. Une brochure in-8 de 40 p. Varsovie, 1923.

Voici un exposé de même ordre que *l'annuaire de la Pologne* mais cette fois en langue anglaise. Il est beaucoup moins détaillé et complet mais il met de façon commode un bon matériel de travail et d'informations à la disposition des industriels et des hommes d'affaires qui, de plus en plus nombreux, semblent maintenant découvrir la Pologne. Ceux-ci le consulteront même avec plus d'agrément que *l'annuaire*, car un commentaire fort bien fait accompagne les chiffres assez abondamment reproduits.

Bulletin de l'Union des Sociétés Savantes Polonaises de Léopol (n° 3, 31 décembre 1922).

Le malheur des temps a fait de cette publication, qui devait être trimestrielle, un bulletin annuel. Celui-ci, consacré à l'activité des sociétés savantes de Galicie, en 1922, contient en outre une intéressante étude de M. Eugène Romer, professeur de géographie à l'Université de Léopol : *La civilisation polonaise en Petite-Pologne (Galicie) Orientale, d'après sa production intellectuelle, ses musées et collections*.

Je transcris d'abord de ce travail une note liminaire, relative à un point de géographie historique, qui me paraît fort digne d'attention.

L'appellation « Galicie Orientale », dit le savant professeur, est un terme qui, presque inconnu avant la guerre, a acquis une vogue internationale hors de proportion avec l'état réel des choses, grâce à l'habile propagande des Etats centraux. Rien de concret, ni de précis ne répondait à ce terme dans l'ancienne Pologne, ni, administrativement, sous la domination autrichienne; la partie orientale de la Galicie située approximativement entre le San et la frontière russe, mais augmentée encore de la Bukovine, formait la circonscription de la cour d'appel de Léopol. Dans la nouvelle Pologne elle est formée approximativement des trois palatinats, de Léopol, de Tarnopol et de Stanislawow. Son centre économique et intellectuel est la ville de Léopol (en polonais Lwow, en allemand Lemberg), qui compte presque 300.000 habitants.

L'étude de M. Romer est essentiellement statistique : elle apporte des chiffres précieux sur la production du livre polonais depuis 1714 jusqu'à 1913, et le développement de la presse pour la même période. On y trouvera, en outre, un dénombrement utile des bibliothèques et collections polonaises.

L'auteur conclut de ses recherches que l'ancienne Galicie a eu un rôle important dans la vie et la production intellectuelles de la Pologne.

Les Nouvelles Littéraires (25 août 1923). — MARYA KASTERSKA. Lettres polonaises.

M^{me} Kastarska a été bien inspirée en réservant à M. Etienne Zerom-

ski sa première chronique des excellentes *Nouvelles littéraires*, le plus vivant et le plus utile des organes d'informations littéraires. De ce grand écrivain de la Pologne contemporaine, un seul ouvrage a, jusqu'à présent, été rendu accessible par la traduction au public lettré français, *Plus blanc que neige*, dont j'ai rendu compte ici-même. Je sais qu'une traduction de *Wszystko i nic...*, *Tout et Rien...*, verra sans doute le jour avant la fin de l'année. Tel est le lamentable bilan d'une ignorance dont nous n'avons pas à être fiers. Ce véritable scandale doit cesser et nous devons nous y employer par tous les moyens. Les snobs doivent le savoir et aussi les autres : un de ces jours, la réputation de Zeromski, depuis longtemps célèbre en Europe, éclatera chez nous brutalement, comme un coup de tonnerre. Ce sera une révélation analogue à celle de Sienkiewicz, ou du *Roman russe* de plus fameuse mémoire encore. Attendrons-nous en France l'une des prochaines attributions du prix Nobel pour découvrir Zeromski, et ne nous laisserons-nous pas d'être le seul peuple au monde qui ignore les plus nobles esprits quand ils ne s'expriment pas dans une langue qui nous est familière?

C'est à propos du dernier livre de Zeromski : *Le vent du côté de la mer*, que M^{me} Kastarska a écrit son article. Puisse-t-il retenir l'attention de l'un de nos éditeurs. Et que ceux-ci le sachent, en entreprenant la traduction et le lancement de Zeromski, ils rendront non seulement témoignage à un beau et généreux talent, mais ils feront aussi une bonne affaire.

HENRI DE MONTFORT.

INFORMATIONS DIVERSES

Jeudi 11 octobre 1923, ont eu lieu, en l'église Saint-Jean-Baptiste de la Salle, les obsèques de M. Gustave Szura, officier de l'ordre national « Polonia restituta », secrétaire général de la délégation polonaise à la Conférence de la paix, décédé, à l'âge de 39 ans, à la suite d'une courte maladie. Assistaient à cette cérémonie : le chargé d'affaires de Pologne; les membres de la Légation et du Consulat Général de Pologne à Paris; les personnalités de la colonie polonaise et de nombreux amis français.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmorency, où un discours ému fut prononcé par M. J. Wielowieyski, chargé d'affaires de Pologne, au nom du Gouvernement polonais.

M. Szura, qui, dès le commencement de la guerre, s'était mis à la tête du mouvement national en Petite-Pologne et en Silésie de Cieszyn, et qui avait mené une lutte vigoureuse contre les empires

centraux, était venu à Paris, en 1918, comme délégué du Comité national de la Silésie de Cieszyn; nommé ensuite secrétaire général de la Délégation polonaise à la Conférence de la paix, il s'occupait spécialement des nombreuses et complexes questions soumises à la compétence de la Conférence des ambassadeurs.

M. Gustave Szura, qui, dans ces diverses fonctions, a rendu de grands services à son pays, laisse d'unanimes regrets. Nous présentons nos bien sincères condoléances à sa veuve et à ses enfants, qui sont si cruellement éprouvés par ce grand malheur.

*
**

Le samedi 13 octobre 1923, au cours de la séance de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M. G. Lacour-Gayet a donné lecture d'une savante étude sur « Jean-Casimir, abbé de Saint-Germain des Prés ».

Nous sommes heureux de reproduire plus haut, dans ce même numéro, le texte de ce remarquable travail.

*
**

Le dimanche 4 novembre 1923, en matinée, à 15 heures, Salle Pleyel, 22, rue Rochechouart, *Festival de musique Franco-Polonaise*, sous le patronage de l'Association France-Pologne, donné par M^{lle} Suzanne d'Astoria Jakowska, et le comte Emile de Launay, conférencier, avec le concours de M^{lles} Marie Prestat et Marthe Trambly. Au programme œuvres de César Frank, Saint-Saëns, M. Prestat, Paderewski, Karłowicz, Malinowski, Szopski. — Billets : Maison Pleyel, 22, rue Rochechouart, Durand, éditeur, 4, place de la Madeleine, et chez M^{lle} d'Astoria, 26, rue Washington.

L'administration de l'École des Postes, Télégraphes et Téléphones a préparé une installation radiotéléphonique pour que ce concert puisse être entendu à Varsovie, et en France par les mineurs polonais travaillant dans le Nord et le Pas-de-Calais.

*
**

Au Salon de l'Automobile, qui vient d'avoir lieu au Grand Palais des Champs-Élysées, à Paris, participait pour la première fois, une maison polonaise, dont le chef est le comte Stéphane Tyszkiewicz et qui exposait une voiture, la *Ralf Stetycz*, apte à rouler sur les routes les plus difficiles.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Lœuvre 11-36

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J. NOULENS, Sénateur, Ambassadeur de France, Président de la Banque Franco-Polonaïse.

Vice-Présidents : MM. ANDRÉ BÉNAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince PONIATOWSKI ; A. DE SAINT-SAUVEUR, délégué de MM. SCHNEIDER et C^{ie} ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Bureau : MM. FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne ; LÉON KORYTKO, ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, négociant ; Madame I. PAQUIN, présidente honoraire de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne ; M. STANISLAS SILBERSTEIN, Industriel.

Membres : MM. CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, Directeur de l'Institut de Chimie appliquée ; Commandant R.-J. DENIS, Secrétaire général de la Maison Worms et C^{ie} ; LÉON DOUARCHE, délégué de l'Office National du Commerce extérieur de la France ; DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique ; JEAN DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique ; BOGUSLAW HERSE, Président de la Chambre de Commerce Polono-Française de Varsovie ; ALFRED HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ; HUET, Administrateur délégué des Forges et Aciéries de Huta-Bankowa ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; Comte LÉON LUBIENSKI, Sénateur, Attaché Honoraire à la Légation de Pologne à Paris, Vice-Président de la Société Agricole de la région de Minsk ; ETIENNE MARKOWSKI ; ALBERT DE MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne ; EUGÈNE MOTTE, Industriel ; STANISLAS PIESTRAK, Ingénieur ; EDOUARD QUELLENNEC, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur Conseil de la Compagnie du Canal de Suez, Administrateur de la Société Franco-Italienne des Houillères de Dombrowa ; CASIMIR SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ; LADISLAS SRZEDNICKI, Ancien Président de la Société des Ingénieurs Polonais à Paris.

Directeur : M. ALEXANDRE MERLOT.

CORRESPONDANTS

En Pologne : CHAMBRE DE COMMERCE POLONO-FRANÇAISE à Varsovie.

En Algérie : M. ARSÈNE ROZÉE, Avocat à la Cour d'appel d'Alger.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Glé de CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- BAIGNÈRES ET DEWISME (SOCIÉTÉ COMMERCIALE), Négociants en produits chimiques et engrais, 36, rue Tronchet, Paris.
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 23 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. ST. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. ADAMEK, Vice-Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
le Directeur de l'Agence Générale de représentation en France et en Pologne pour l'exportation et l'importation, 152, boulevard du Montparnasse, Paris.

ARTHUS BERTRAND ET C^o, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.

Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 34, boulevard Malesherbes, Paris.

L. J. BUHR, Commerce de bois en gros, 3, quai Mültenheim, Strasbourg.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Etablissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Maurice DETOURBE, Fabricant de vernis, peintures et encres d'Imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.

François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan Paris.

DUBOS FRÈRES et C^o, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

LOUIS ESTÈVE, Industriel, 21, rue de Madrid, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.

Maurice FRINGS et C^o, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- MM. le Directeur de la Maison FULLER et KOHLER, Transports pour tous pays, 46, faubourg Poissonnière, Paris.
- Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.
- André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 2, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).
- K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.
- Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
- A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
- Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
- Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
- A. MONTOIS, Capitaine au long-cours, négociant, fournitures générales pour la marine, 12, place de la Bourse, Bordeaux.
- Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Le Directeur de la Maison NIEPCE et FETTERER, Société Française de Fabrication de Machines Textiles, 11, rue Blanche, Paris.
- Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.
- Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- LOUIS RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
- Arsène ROZÉE, Avocat à la Cour d'Appel, 11, rue du Hamma, Alger.
- Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
- Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.
- SCHUEURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

Transports Internationaux.
Agence Maritime. Affrètements.

Consignation.

Transit. Douane.

Déménagements.

Groupages.



M. DE BROUSSE

34, Boulevard Maiesherbes, Paris (8^e)

Téléph.
Louvre 00-67
Gutenberg 07-43
Central 40-44



Même Maison à

Belgrade,

Budapest, Bucarest,

Bekescsaba, Biharkereztles,

Constantinople, Forbach,

Prague, Szegedin, Sofia,

Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE.

Agent Général pour l'Europe de la C^{ie} Franco-Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et
 { Prague } vice
 { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone :
CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

SCIENCE &

INDUSTRIE

85, rue Saint-Lazare, 85

Tél. : Louvre 02-34

Tél. : Gutenberg 61-76

SCIENCE & INDUSTRIE

la grande Revue Industrielle Française

vient de publier

un Numéro de 150 pages consacré à

" L'Effort Industriel Français en Pologne "

Demandez ce numéro : 10 Fr.

Vous y trouverez toute la documentation relative à l'Industrie Polonaise et la description des établissements et usines des grandes firmes françaises établis en Pologne.

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris ; le Général ARCHINARD ; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club ; MAURICE BARRÈS de l'Académie Française ; LOUIS BARTHO, de l'Académie Française ; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria ; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut ; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur ; JULES CAMBON, Ambassadeur de France ; le Général DE CASTELNAU ; FERNAND CHAPSAL, Sénateur ; CLÉMENTEL, ancien Ministre ; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris ; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française ; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme ; ROMAN DMOWSKI ; PAUL DOUMER, Ministre des Finances ; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre ; le Général GOURAUD ; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre ; le Général HALLER ; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France ; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre ; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française ; LAFERRE, ancien Ministre ; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil ; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées ; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France ; ALFRED MASCURAUD, Sénateur ; LADISLAS MICKIEWICZ ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil ; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne ; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne ; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI ; CHARLES RICHEL, de l'Institut ; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ROSNY Aîné ; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies ; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre ; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI ; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne* ; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan ; GEORGES BIENAÏMÉ, Homme de Lettres ; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales ; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie ; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut ; PAUL CAZIN, Homme de Lettres ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne ; Comte CORNUDET, Député ; Marquis DE DAMPIERRE ; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris ; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique ; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger ; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin ; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique* ; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales ; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne ; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut ; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris ; MARIUS ARY LEBLOND, Homme de Lettres ; LOUIS LUMET, Inspecteur des Beaux-Arts ; RENÉ MOULIN ; Rédacteur en Chef de la Politique étrangère à la *Revue Hebdomadaire* ; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres ; RENÉ PINON, Homme de Lettres ; AUGUSTIN REY ; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères ; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France ; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne ; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse ; Baron GUSTAVE TAUBE ; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières ; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne ; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation ; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur ; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów ; S.KOZICKI, Député ; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów ; Comte JEAN ZOLTOWSKI, Docteur GAUTHIER ; ANTOINE GORSKI ; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie ; LUKASIEWICZ, Premier Secrétaire de la Légation de Pologne ; JEAN ROZWADOWSKI ; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne ; ZAHORSKI, Directeur du Contrôle Financier au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :
Bezoteseb-Paris

Téléphone :
Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCESSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jersyee, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwizdyńska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Łódź, Piotrkowska 75
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
SOSNOWIEC, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Męglarska 26
Varsovie, Jasna 1
— Jasna 8
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

NEW - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.

PARIS. — SOC. GÉNÉR. D'IMPR. ET D'ÉDIT., 71, RUE DE RENNES.